



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8270^e séance

Mardi 29 mai 2018, à 15 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Czaputowicz	(Pologne)
<i>Membres :</i>	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Ma Zhaoxu
	Côte d'Ivoire	M. Djédjé
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Haley
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M. Delattre
	Guinée équatoriale	M. Esono Mbengono
	Kazakhstan	M. Umarov
	Koweït	M. Alotaibi
	Pays-Bas	M. Blok
	Pérou	M. Tenya
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Pierce
	Suède	M. Skoog

Ordre du jour

Lettre datée du 28 février 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre datée du 28 février 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de l'Ukraine à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Pavlo Klimkin, Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M^{me} Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques; l'Ambassadeur Ertuğrul Apakan, Observateur en chef de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe en Ukraine; et M^{me} Ursula Mueller, Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordinatrice adjointe des secours d'urgence.

L'Ambassadeur Apakan participe à la présente séance par visioconférence depuis Minsk.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M^{me} DiCarlo.

M^{me} DiCarlo (*parle en anglais*) : Le conflit dans l'est de l'Ukraine est entré dans sa cinquième année. Il ne fait certes plus les gros titres de la presse internationale, mais il n'est ni dormant ni gelé. Il est bien réel et exige notre attention, en particulier pour atténuer son coût humain.

Les engagements répétés à respecter le cessez-le-feu n'ont pas stoppé les combats, loin de là. Si la violence du conflit et les pertes humaines ont globalement diminué depuis 2015, celui-ci reste marqué par des tueries, des destructions et d'immenses souffrances. Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le nombre de victimes civiles du conflit s'élève à plus de 2 700 morts et près de 9 000 blessés. Selon les estimations, 1,6 million de

personnes restent déplacées – ce qui représente la plus importante population déracinée en Europe et l'une des 10 plus nombreuses au niveau mondial.

La présente séance du Conseil est la première sur la situation en Ukraine depuis le 2 février 2017 (voir S/PV.7876), lorsqu'une flambée de violence a failli échapper à tout contrôle. Dans l'intervalle, le dialogue diplomatique s'est poursuivi – suivant le Format Normandie, dans le cadre du Groupe de contact trilatéral et de processus bilatéraux. En dépit de ces efforts louables, les conditions de sécurité sur le terrain restent instables, et des armes interdites par les Accords de Minsk continuent d'être utilisées. Le calme relatif qui a régné durant les premières semaines de 2018 a été suivi en avril et mai par une forte augmentation du nombre de victimes.

L'ONU est profondément préoccupée par la récente détérioration de la situation sur la ligne de contact, notamment dans la zone qui entoure la station de traitement de l'eau de Donetsk. Nous nous associons aux appels lancés par l'Observateur en chef de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'Ambassadeur Ertuğrul Apakan, le 18 mai, et par le Représentant spécial du Président en exercice de l'OSCE en Ukraine, l'Ambassadeur Martin Sajdik, le 22 mai, à la cessation immédiate des hostilités. La violence menace la vie des civils et cause la destruction des infrastructures, dont la population dépend pour ses besoins essentiels des deux côtés de la ligne de contact. À la lumière des informations récentes faisant état d'une intensification des préparatifs militaires le long de la ligne de contact, nous soulignons la nécessité de faire preuve de la plus grande retenue.

Le 17 février 2015, le Conseil a adopté la résolution 2202 (2015), qui approuvait l'ensemble de mesures relatives à la mise en œuvre des Accords de Minsk. Le Conseil a appelé toutes les parties à appliquer pleinement cet ensemble de mesures, notamment un cessez-le-feu général. Les Accords de Minsk demeurent le fondement de l'engagement de la communauté internationale à rétablir la paix dans l'est de l'Ukraine. Pourtant, plus de trois ans après l'adoption de la résolution 2202 (2015), la grande majorité des dispositions des Accords de Minsk ne sont toujours pas appliquées. Les négociations semblent avoir perdu leur élan, et les principales parties prenantes ne parviennent pas à se mettre d'accord sur les mesures clés. Hormis l'échange de prisonniers qui a eu lieu durant la période

de Noël l'année dernière, les tentatives de faire avancer les pourparlers n'ont pas eu d'effet notable. Des solutions pratiques sont souvent identifiées, mais ne sont pas suivies d'effet. D'autre part, le débat sur la création d'une opération de paix internationale n'a abouti jusqu'ici à aucun résultat.

L'ONU continue de fournir une aide humanitaire, un suivi des droits de l'homme et un appui au développement, notamment dans le cadre des initiatives de réforme menées par l'Ukraine. Cependant, l'échelle et l'urgence des besoins liés au conflit restent considérables. Plus d'un demi-million de civils vivent à moins de cinq kilomètres de la ligne de contact et sont exposés de jour comme de nuit aux bombardements, aux tirs, aux mines et aux engins non explosés. Les enfants sont privés d'une éducation vitale. Les problèmes de santé sont en train de s'aggraver, comme le montre l'augmentation du nombre de cas de tuberculose pharmacorésistante et de VIH/sida. La zone située autour de la ligne de contact est la troisième zone la plus minée au monde. Les zones résidentielles, ainsi que les infrastructures critiques, sont fréquemment bombardées, délibérément ou accidentellement. Nous appelons toutes les parties concernées à prendre les mesures nécessaires pour protéger les civils et à honorer leurs obligations internationales en matière de droits de l'homme.

La Mission de surveillance des droits de l'homme en Ukraine continue de signaler les violations des droits de l'homme des deux côtés de la ligne de contact. Conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, le suivi de la situation en République autonome de Crimée et dans la ville de Sébastopol se poursuit, mais avec énormément de difficultés du fait de l'accès insuffisant.

En conséquence du conflit, l'est de l'Ukraine est en proie à une grave crise humanitaire. Les restrictions et les entraves à l'accès humanitaire international aux zones touchées par le conflit continuent de limiter l'acheminement de l'aide vers les personnes dans le besoin. Sachant que 3,4 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire, nous demandons instamment à toutes les parties de faciliter l'accès humanitaire et nous encourageons les États Membres à faire plus pour appuyer les efforts visant à régler la crise. La Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires, M^{me} Ursula Mueller, donnera davantage de détails sur la situation humanitaire dans quelques instants.

Le conflit a également une incidence tragique sur des familles étrangères. Nous sommes tous informés de l'évolution récente de l'enquête sur l'accident du vol MH17 de la compagnie Malaysia Airlines. Dans sa résolution 2166 (2014), le Conseil de sécurité exige que tous les États s'associent pleinement aux efforts déployés pour établir les responsabilités. Comme l'a exprimé le Secrétaire général, l'établissement de la vérité au sujet de cet incident est extrêmement important en vue de rendre justice aux victimes et à leurs familles.

L'ONU appuie fermement les efforts que déploient les quatre pays du Format Normandie, le Groupe de contact trilatéral, l'OSCE et les autres acteurs clés. Les travaux de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE se déroulent dans des circonstances extrêmement difficiles. La Mission a subi pour la première fois la perte d'un de ses membres en avril de l'année dernière. L'ONU appelle à respecter pleinement la liberté de mouvement de la Mission de l'OSCE et à mettre fin immédiatement à l'emploi de la force et aux menaces contre ses observateurs. Nous attendons avec intérêt la mise à jour que fournira aujourd'hui l'Observateur en chef de la Mission, l'Ambassadeur Apakan.

Le Secrétaire général s'est rendu à Kiev au début de son mandat pour manifester la profonde préoccupation de l'ONU au sujet de la situation en Ukraine et du sort des populations touchées par le conflit. La visite effectuée en juillet 2017 était une démonstration d'appui à l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

Le Secrétaire général ne cesse d'appeler les parties à faire preuve de la volonté politique nécessaire pour mettre fin aux hostilités et aux souffrances de la population civile – appel qu'il a réitéré dans sa déclaration du 23 décembre 2017, à la veille du cessez-le-feu de Noël. Dans son message du Nouvel An à l'Assemblée générale, cette année, le Secrétaire général a également appelé à revitaliser les initiatives de médiation pertinentes en Europe, notamment le Format Normandie et le Groupe de contact trilatéral en Ukraine. Nous espérons que l'intensification des contacts diplomatiques constatée ces dernières semaines générera l'élan politique nécessaire pour faire avancer l'application des Accords de Minsk et améliorer les perspectives de règlement du conflit. Pour surmonter le statu quo, il est impératif d'insuffler un énergie politique nouvelle à nos efforts.

Le conflit ukrainien est avant tout une tragédie pour le peuple ukrainien, mais il se situe également dans un contexte marqué par des menaces croissantes à la paix et à la sécurité internationales. Le conflit continue de mettre à l'épreuve la crédibilité des organisations internationales et régionales et érode la confiance dont les États Membres ont besoin pour travailler ensemble dans l'intérêt de la stabilité de l'Europe.

Malgré les efforts déployés pour parvenir à un règlement, aucun progrès ne semble possible. Nous ne pouvons pas nous permettre de céder à la fatigue ou à la complaisance. Nous devons continuer dans notre quête de la paix avec une vigueur renouvelée et assurer la mise en œuvre de la résolution 2202 (2015). À cet égard, nous réitérons notre appui aux efforts de l'OSCE et au format Normandie. Pour sa part, l'ONU reste déterminée à appuyer la recherche d'un règlement pacifique du conflit d'une manière qui respecte pleinement la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance de l'Ukraine, conformément à toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} DiCarlo de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Apakan.

M. Apakan (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de faire un exposé au Conseil sur les conditions de sécurité dans l'est de l'Ukraine. Je ferai également le point sur les défis posés à la mise en œuvre des Accords de Minsk, l'impact sur les civils et les conséquences à plus long terme des combats en cours.

Depuis le mois de janvier, la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a enregistré plus de 100 000 violations du cessez-le-feu. Après une courte pause dans le niveau de violence pendant les fêtes de Pâques, les combats se sont de nouveau intensifiés. La plupart sont restés concentrés dans des zones critiques comme Svitlodarsk et Avdiivka, dans la région de Donetsk. La plus grande partie de l'activité cinétique enregistrée par la Mission spéciale d'observation cette année a eu lieu dans ces deux points chauds. Nous constatons également que les zones qui sont restées relativement calmes jusqu'à présent risquent de nouvelles flambées, notamment Horlivka..

Je fais mon exposé depuis Minsk, où demain, sous les auspices du Groupe de contact trilatéral, nous

convoquerons le Groupe de travail sur les questions de sécurité. Dans ce contexte, permettez-moi de souligner qu'il est urgent de s'entendre sur les mesures supplémentaires qui rendraient le cessez-le-feu durable et irréversible. Le désengagement des forces, que les parties ont convenu d'achever en vertu de la décision-cadre de septembre 2016, est resté au point mort. Le manque de volonté d'aller plus loin dans le processus risque d'éroder la confiance et la détermination des parties.

La violence est aveugle. Depuis le début de l'année, la Mission spéciale d'observation a enregistré l'utilisation d'armes et d'artillerie, y compris des systèmes de roquettes à lancements multiples, des chars et des mortiers, à plus de 5 000 occasions. Toutes ces armes auraient dû être retirées conformément aux Accords de Minsk. Un nouvel effort est nécessaire à cet égard. Le retrait des armes lourdes – y compris de secteurs spécifiques – par phases et en commençant par les zones peuplées, devrait être une priorité. Ces armes létales sont souvent placées dans des zones résidentielles et causent des destructions et des pertes parmi les civils. La Mission spéciale d'observation reste prête à suivre et à vérifier le processus de retrait.

En ce qui concerne la protection des civils et des infrastructures civiles, je voudrais insister sur la situation de la station de filtration de Donetsk. Le fonctionnement de cette infrastructure civile critique, qui garantit l'accès à l'eau potable à la population de la région et au-delà – plus de 300 000 personnes – est en danger. Les violations du cessez-le-feu dans la région ont augmenté ces dernières semaines. Récemment, des employés de la station ont été blessés par des coups de feu. Depuis lors, la Mission a renforcé sa présence dans la région. Les nouveaux dommages causés par les bombardements exacerbent la détérioration de l'infrastructure, qui nécessite des réparations et un entretien régulier. Néanmoins, la Mission continue de faciliter le dialogue sur le terrain en vue d'établir un « créneau de silence » qui permettrait d'effectuer les réparations nécessaires.

La Mission spéciale d'observation continue également de documenter le coût du conflit et les cas de victimes parmi les civils. Depuis le début de l'année, la Mission spéciale d'observations a corroboré les cas de 107 victimes parmi les civils. La plupart de ces victimes ont été causées par des bombardements ou des mines, des munitions non explosées et des engins explosifs improvisés. La plupart de ces incidents ont

eu lieu en avril et mai. Dans le rapport de la Mission publié aujourd'hui, nous avons décrit comment un couple, un homme âgé et deux garçons ont souffert de la violence actuelle. Les mines et les munitions non explosées jonchent les zones proches de la ligne de contact. Il faudra des années, voire des décennies, pour décontaminer complètement ces zones. Pourtant, en dépit d'accords explicites sur la lutte antimines, la Mission constate que de nouvelles mines sont encore en train d'être posées. Tandis que la violence se poursuit, le conflit change la vie des gens, créant un fossé artificiel entre les communautés. Récemment, des représentantes d'un groupe local de femmes vivant à proximité de la ligne de contact dans la région de Donetsk ont fait part de leur plus grande tristesse à la Mission : elles ne pouvaient plus rendre visite régulièrement à leurs enfants vivant de l'autre côté de la ligne de contact. Tant que les composantes propices à la violence armée sont encore en place, le risque d'escalade persistera. Nous avons besoin d'une volonté politique pour un nouvel élan. La population de l'Ukraine vivant à proximité de la ligne de contact est en quête d'une vie normale, de paix et de stabilisation.

En conclusion, je tiens à saluer le travail des membres de la Mission spéciale d'observation, les hommes et les femmes dévoués avec lesquels j'ai l'honneur de travailler. Leur sécurité est notre priorité, et je dois noter que, malheureusement, les menaces qui pèsent sur le personnel et les moyens de la Mission, ainsi que les restrictions à la liberté de circulation, se poursuivent, principalement dans les zones non contrôlées par le Gouvernement. La Mission spéciale d'observation, une mission civile non armée, continuera de s'acquitter de son mandat en toute impartialité.

Je tiens une fois de plus à remercier le Conseil de m'avoir donné l'occasion de partager les observations de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE. Je tiens également à exprimer ma gratitude pour leur coopération étroite aux organismes des Nations Unies en Ukraine, tant à Kiev que sur le terrain.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Apakan de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Mueller.

M^{me} Mueller (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de faire un exposé au Conseil de sécurité sur la situation humanitaire en Ukraine.

Après quatre ans, des millions de civils – hommes, femmes et enfants – continuent d'être les principales victimes du conflit dans l'est de l'Ukraine, qui est devenu une nouvelle crise de longue durée. Plus de 2 700 civils ont été tués et jusqu'à 9 000 civils ont été blessés depuis le début des hostilités. La zone touchée par le conflit est l'une des zones les plus contaminées par les mines dans le monde. Les mines terrestres ont mutilé ou tué 238 civils en 2017.

Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires documente 1 million de traversées par mois des 457 kilomètres de la ligne de contact qui divise l'est de l'Ukraine. Les civils s'exposent à des bombardements, à des tirs de franc-tireur et à des mines terrestres lorsqu'ils traversent les cinq points de contrôle officiels, où les formalités peuvent durer de quelques heures à plusieurs jours.

J'ai franchi la ligne de contact l'an dernier et je me suis entretenue avec des personnes qui avaient formé de longues files d'attente à l'un des postes de contrôle. Nombre d'entre elles étaient des personnes âgées. L'Ukraine compte la plus forte proportion au monde de personnes âgées touchées par un conflit. Elles doivent franchir la ligne de contact tous les 60 jours pour se rendre dans la zone contrôlée par le Gouvernement et s'immatriculer en tant que déplacés. C'est leur seul moyen d'accéder à leurs maigres pensions de retraite de 30 à 60 dollars par mois. Je félicite le Gouvernement ukrainien d'avoir adopté un plan national visant à remédier à la situation des 1,5 million de déplacés immatriculés. Le succès de ce plan nécessite une démarche associant l'ensemble des pouvoirs publics et une allocation suffisante de ressources.

La semaine dernière, devant le Conseil de sécurité (voir S/PV.8264), le Secrétaire général et 80 États Membres de l'ONU ont appelé à améliorer la protection des civils en renforçant le respect des règles de la guerre. Ces règles doivent être respectées par toutes les parties au conflit en Ukraine. Malgré des appels répétés, les installations et le personnel des stations d'épuration des eaux ont été pris pour cible à 34 reprises en 2018. La station de filtrage de Donetsk, qui fournit de l'eau à plus de 345 000 personnes, a été la cible de huit attaques au cours des 40 derniers jours, et cinq travailleurs ont été blessés le mois dernier.

Plus de 600 000 personnes sont régulièrement exposées aux hostilités le long de la ligne de contact. Les familles vivent dans des sous-sols humides, et plus de 100 000 enfants fréquentent des écoles dont les fenêtres

sont bordées de sacs de sable. Plus de 40 000 maisons ont été détruites ou endommagées. Il y a 10 jours à peine, des obus ont atteint deux écoles de la région de Donetsk alors que des centaines d'enfants étaient en classe.

Des limites doivent être imposées à la guerre. Les parties au conflit doivent prendre toutes les précautions possibles pour éviter que des dommages soient causés aux civils et les réduire au minimum.

Les travailleurs humanitaires espèrent fournir une aide vitale et des services de protection à 2,3 millions de personnes en 2018. Toutefois, nous affrontons d'immenses difficultés d'accès et de financement. Nous n'avons reçu que 13 % des 187 millions de dollars que nous avons demandés dans le plan d'intervention humanitaire, ce qui a contraint des institutions telles que le Programme alimentaire mondial à se retirer d'Ukraine, alors même que 1,2 million de personnes sont en situation d'insécurité alimentaire.

La situation sanitaire est grave elle aussi. Des millions de personnes ont un accès limité aux soins de santé. Les épidémies de rougeole et d'hépatite sont fréquentes. La prévalence du VIH/sida chez les femmes enceintes a atteint un taux inacceptable. La tuberculose multirésistante n'est souvent pas détectée ni traitée. Il est essentiel que les patients puissent accéder au traitement approprié.

Au terme d'efforts importants, je suis heureuse d'informer le Conseil que l'ONU a récemment obtenu un accès humanitaire accru à la zone non contrôlée par le Gouvernement. Nous espérons que cela facilitera l'acheminement accru d'une aide humanitaire impartiale, indépendante et neutre à des millions de personnes qui en ont un besoin critique. J'appelle à fournir d'urgence un financement à l'appui de ces efforts.

Du fait des pressions liées à ce conflit, des millions d'Ukrainiens sont au bord de l'effondrement. De nombreux déplacés ont épuisé leurs économies et leurs moyens de survie. Outre les hostilités quotidiennes, ils sont confrontés à des risques tels que la traite des personnes, les rapports sexuels monnayés, la consommation de drogues et l'alcoolisme. Au bout de quatre années, l'est de l'Ukraine est de longue date dépourvue de toute protection, ce qui impose d'adopter une approche répondant à d'indéniables besoins humanitaires tout en renforçant la résilience. C'est pourquoi les acteurs de l'humanitaire et du développement cherchent à appliquer une nouvelle méthode dans leurs

activités. L'approche pratique adoptée en Ukraine est déjà en train de donner des résultats.

Avant de terminer, j'appelle une nouvelle fois toutes les parties au conflit en Ukraine à respecter le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire. Il faut qu'elles s'attachent, en permanence, à épargner les civils et les infrastructures civiles critiques. Enfin, j'exhorte le monde entier à se montrer solidaire des millions d'Ukrainiens qui ont d'urgence besoin de notre appui. J'engage également les dirigeants politiques à tout faire pour mettre fin au conflit. Comme me l'ont constamment dit les Ukrainiens des deux sexes que j'ai rencontrés lors de ma visite en octobre 2017, la paix reste le seul moyen de remédier véritablement à leur désastreuse situation humanitaire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Mueller de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre des affaires étrangères de la Pologne.

Tout d'abord, je tiens à remercier la Secrétaire générale adjointe DiCarlo, l'Ambassadeur Apakan et la Sous-Secrétaire générale Mueller pour leurs exposés complets et utiles.

Cette année marque le quatrième anniversaire de la « révolution de la dignité » déclenchée par la volonté du peuple ukrainien de faire partie d'une communauté plus large reposant sur la démocratie, l'état de droit, une société civile dynamique et une économie de marché bien établie. Cette volonté et cet esprit ne céderont pas, ni devant l'annexion illégale de la Crimée, ni devant le conflit dans l'est du pays. Ceux qui pensaient qu'ils finiraient par capituler n'ont rien compris ni à l'âme ukrainienne, ni aux règles fondamentales de la démocratie. Face à la force brute et à une agression directe de son voisin, l'Ukraine et son peuple ont réagi par un effort considérable pour remodeler et moderniser le pays. Je félicite le Ministre Pavlo Klimkin, ainsi que son pays et son peuple, d'avoir fait cet effort.

Le conflit ukrainien s'éternise, et le monde ne doit pas l'oublier. L'objectif de la séance d'aujourd'hui est d'examiner la situation en Ukraine et d'étudier les moyens possibles de mettre fin à ce conflit prolongé. Nous pensons qu'il est vital que l'Ukraine soit présente à l'ordre du jour de l'ONU, et nous ne devons pas oublier la responsabilité première du Conseil de sécurité, qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales, comme le stipule l'Article 24 du Chapitre V de la Charte des Nations Unies. C'est une responsabilité qui incombe

à tous les membres du Conseil de sécurité – qu'ils soient permanents ou élus.

Ce sont les civils qui paient le plus lourd tribut au conflit dans l'est de l'Ukraine. Comme les auteurs d'exposés l'ont dit, à ce jour le conflit a fait plus de 2 800 morts parmi les civils, ainsi que plusieurs milliers de blessés. Nombreux sont ceux qui ont perdu leur foyer. Plus de 1,5 million de personnes sont déplacées.

Les civils doivent être protégés en vertu du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Les acteurs humanitaires doivent avoir accès à la totalité du territoire ukrainien, y compris aux zones échappant au contrôle du Gouvernement.

Nous constatons une violation systématique des droits de l'homme en Crimée, où les militants d'organisations non gouvernementales et les Tatars autochtones de Crimée sont tout particulièrement pris pour cible. On recense également de nombreux cas de détention illégale ou arbitraire, de torture, de mauvais traitements et de violence sexuelle dans la zone de conflit. Notre priorité absolue doit être de faire cesser ces graves violations des droits de l'homme.

Nous avons foi dans le rôle de l'ONU, qui est de défendre les droits de l'homme des civils. À cet égard, nous saluons l'action de la mission de surveillance des droits de l'homme en Ukraine et le rôle du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme dans l'échange de prisonniers qui a eu lieu dans l'est de l'Ukraine en décembre 2017. Les violations des droits de l'homme qui ont été commises ont été dûment signalées dans le vingt et unième rapport du Haut-Commissaire sur la situation des droits de l'homme en Ukraine.

À ce stade, je voudrais souligner qu'en décembre 2017, la résolution de l'Assemblée générale sur la situation des droits de l'homme dans la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol (résolution 72/190) reconnaît l'existence d'un conflit armé international entre Ukraine et la Russie, et condamne l'application rétroactive du système juridique russe dans le territoire occupé et l'imposition automatique de la citoyenneté russe aux citoyens ukrainiens. La résolution exhorte la Russie à se conformer pleinement à l'ordonnance en indication de mesures conservatoires prise par la Cour internationale de Justice en vue de rétablir les droits et libertés des citoyens ukrainiens dans la péninsule, et appelle les autorités d'occupation russes à assurer l'accès à un enseignement en ukrainien et en tatar de Crimée. Elle demande également à la Russie de

garantir aux mécanismes internationaux de surveillance des droits de l'homme un accès sans entraves en Crimée.

L'aide humanitaire à l'Ukraine est une question brûlante. La Pologne, outre l'appui constant qu'elle apporte à l'Ukraine au plan politique, fournit, dans les régions de Kharkiv, Zaporojie, Dniepropetrovsk et Donetsk, une aide humanitaire aux personnes déplacées venant des zones touchées. L'appui de la Pologne ne se limite pas à une assistance vitale immédiate. Nos initiatives visent aussi à aider les personnes déplacées à s'intégrer dans leurs communautés d'accueil et à leur donner la possibilité de vivre de façon indépendante. Je voudrais saluer l'action menée par la Mission de conseil de l'Union européenne en Ukraine. Depuis plus de trois ans, la Mission assiste les autorités ukrainiennes et les aide à promouvoir une réforme durable du secteur de la sécurité civile, en fournissant conseils stratégiques et appui pratique. Notre objectif est de rendre le secteur de la sécurité civile efficace, responsable et digne de confiance.

Le droit international a aussi un rôle important à jouer. Lors du débat public organisé au Conseil le 17 mai sur le respect du droit international (voir S/PV.8262), le Président de la Pologne, M. Andrzej Duda, a souligné que seul le respect et l'application du droit international peuvent garantir la paix et la sécurité. Malheureusement, le droit international est actuellement violé dans le cas de l'Ukraine. Le comportement belliqueux de la Russie à l'égard d'un pays souverain et son annexion illégale de la Crimée sont des exemples flagrants de violation des règles et principes fondamentaux du droit international consacrés par la Charte des Nations Unies, ainsi que de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, de la Charte de Paris pour une nouvelle Europe et du Memorandum de Budapest. En outre, la reconnaissance de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol est en soi une violation du droit international, en tant qu'elle constitue une tentative de rendre légale une situation illégale.

La construction du pont sur le détroit de Kertch, entreprise par la Fédération de Russie sans la permission de l'État ukrainien et contrairement à la position adoptée par l'Assemblée générale en 2014 dans sa résolution 68/262, sur l'intégrité territoriale de l'Ukraine, constitue une autre violation du droit international.

Malgré les mesures prises à ce jour par la communauté internationale, la situation militaire dans l'est de l'Ukraine demeure extrêmement tendue. Les Accords de Minsk exigent un cessez-le-feu immédiat

et total et le retrait du matériel militaire lourd en vue de créer une zone de sécurité. Mais les accords n'ont pas été respectés et n'ont pas empêché les combats de se poursuivre et les armes lourdes d'être régulièrement utilisées, perturbant gravement la vie quotidienne de la population locale.

La Russie est elle-même signataire des Accords de Minsk, mais ses agissements sur le terrain sapent les initiatives diplomatiques visant à régler le conflit. Elle continue de financer, d'armer et de former les militants. Elle est directement impliquée dans les combats – comme nous l'ont rappelé encore une fois les récentes informations concernant le vol MH17 de Malaysia Airlines abattu au-dessus du territoire de l'est de l'Ukraine en juillet 2014, causant la mort de près de 300 personnes.

Le 24 mai, l'équipe d'enquête mixte a révélé que le lance-missiles utilisé pour abattre l'avion provenait de la 53^e brigade anti-aérienne des Forces armées russes. Nous saluons les récentes conclusions de l'équipe d'enquête mixte, et estimons qu'elles sont hautement professionnelles, impartiales et indépendantes. Nous réaffirmons notre appui à la résolution 2166 (2014) et appelons tous les États à coopérer pleinement pour atteindre ses objectifs. Nous appelons aussi la Russie à assumer sa responsabilité en la matière et à coopérer pleinement avec le processus.

Nous sommes d'avis que la Russie doit révoquer toutes les initiatives qui portent atteinte à la souveraineté, à l'intégrité territoriale, à l'unité et à l'indépendance de l'Ukraine dans ses frontières internationalement reconnues. La Russie doit user de son influence sur les militants pour les amener à respecter le cessez-le-feu. Elle doit retirer les armes lourdes, conformément aux Accords de Minsk, et autoriser la communauté internationale à acheminer une aide humanitaire à la population locale. Les formats de règlement du conflit, comme celui dit de Normandie – composé de représentants de la Russie, de l'Ukraine, de l'Allemagne et de la France – n'ont pas produit les résultats escomptés.

Nous notons le rôle positif de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en Ukraine, et apprécions les efforts qu'elle déploie, essentiellement en communiquant des informations crédibles à la communauté internationale et en offrant une assistance et des services réels à la population touchée par le conflit. La Mission est composée de plus de 700 personnes appartenant à 44 pays – ce qui en fait la Mission de

l'OSCE la plus nombreuse et la plus coûteuse jamais créée. La Pologne a déployé 40 experts dans la Mission spéciale d'observation et mettra tout en œuvre pour appuyer son renforcement ultérieur.

Je voudrais remercier le Chef de la Mission d'observation, l'Ambassadeur Apakan, pour son dévouement et pour les efforts inlassables qu'ils déploie pour régler ce conflit. La Mission a continué de fonctionner malgré les nombreux cas d'intimidation et les attaques dont elle est la cible. À ce stade, nous exhortons la Russie à retourner au Centre conjoint de contrôle et de coordination, qui était un moyen efficace d'accroître la sécurité de la Mission.

Que doit être le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans ce conflit? Étant donné l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations politiques et les souffrances prolongées de la population locale, elle doit s'efforcer de déployer une véritable mission de maintien de la paix dans la zone de conflit, agissant sous mandat de l'ONU. À cet égard, nous apprécions vivement les efforts de l'Ambassadeur Kurt Volker, Représentant spécial des États-Unis pour les négociations sur l'Ukraine.

La Mission doit avoir pour mandat de garantir une désescalade durable du conflit et l'application des Accords de Minsk, de faciliter le retrait des formations armées étrangères, d'assurer le maintien de l'ordre public et de superviser le processus de réinsertion. La Mission doit pouvoir surveiller efficacement toute la frontière russo-ukrainienne internationalement reconnue ainsi que les zones touchées par le conflit, et maintenir un environnement sûr pour permettre la tenue d'élections locales.

Nous demandons aussi que l'ONU nomme un envoyé spécial pour l'Ukraine. Cela constituerait une preuve tangible de l'engagement de l'ONU dans le règlement du conflit et donnerait un nouvel élan au processus de paix. L'Envoyé aurait pour tâche de suivre les activités des organismes des Nations Unies et des institutions spécialisées sur le terrain et d'établir des rapports à leur sujet.

Pour terminer, je réaffirme notre conviction que les efforts et le dévouement du Gouvernement ukrainien permettront aux Ukrainiens ordinaires de concrétiser leurs ambitions et leurs aspirations. La Pologne continuera d'appuyer l'Ukraine afin de faciliter la réalisation de cet objectif. Nous espérons que le reste du monde nous emboîtera le pas.

Nous pensons que le Conseil de sécurité a lui aussi un rôle à jouer à cet égard. La poursuite des violences dans l'est de l'Ukraine et l'annexion illégale de la péninsule de Crimée demeurent l'une des principales sources d'instabilité dans l'ensemble de la région. Le Conseil de sécurité doit contribuer à apaiser les tensions sur le terrain et trouver une solution à la question ukrainienne, notamment en créant une mission de maintien de la paix et en désignant un envoyé spécial des Nations Unies pour l'Ukraine.

Nous devons continuer à travailler sur cette question de façon constructive et dynamique et ne ménager aucun effort pour garantir l'intégrité territoriale de l'Ukraine dans ses frontières internationalement reconnues.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères du Royaume des Pays-Bas.

M. Blok (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance aujourd'hui. Je tiens également à remercier nos trois excellents intervenants. Leurs exposés instructifs soulignent que la communauté internationale doit rester saisie de la question, même si quatre années se sont écoulées depuis le début du conflit. Au cours des dernières semaines, nous avons même vu une recrudescence de la violence, qui a fait de nouvelles victimes. C'est pourquoi, Monsieur le Président, je vous suis très reconnaissant des efforts tout à fait opportuns que vous avez déployés pour appeler l'attention sur la situation dans l'est de la Ukraine aujourd'hui. Nous ne pouvons pas permettre à ce conflit de perdurer.

Quatre années de combats dans le Donbass ont fait payer un lourd tribut à de nombreuses parties.

Premièrement, elles ont infligé un lourd tribut au peuple ukrainien. Plus de 10 000 personnes ont perdu la vie en l'espace de quatre ans. De nombreux civils innocents ont vu leur quotidien bouleversé, certains ont perdu leur foyer, d'autres ont été déplacés. Dans certaines parties de Donetsk et de Louhansk, les infrastructures civiles ont été gravement endommagées. L'approvisionnement en électricité et en eau est précaire. Les engins non explosés et les mines sont une menace quotidienne.

Deuxièmement, la jeune démocratie ukrainienne paie également un lourd tribut. Nous admirons les mesures prises par l'actuel Gouvernement ukrainien

pour lancer des réformes, ainsi que le rôle positif joué par la dynamique société civile ukrainienne. Mais le conflit a exercé de fortes pressions sur cette jeune démocratie et son économie. Nous appelons le Gouvernement ukrainien à poursuivre ses réformes, et nous continuerons d'appuyer les efforts qu'il mène sur le plan bilatéral, par l'intermédiaire de l'Union européenne et dans d'autres institutions internationales.

Troisièmement, comme je l'ai dit dans cette même salle il y a deux semaines, ce conflit fait payer un lourd tribut à l'ordre juridique international (voir S/PV.8262). En Ukraine, force est de constater que les règles du jeu internationales sont mises à mal. L'annexion illégale de la Crimée et le rôle de déstabilisation joué par la Russie dans le Donbass vont directement à l'encontre de l'Article 2, paragraphe 4, de la Charte des Nations Unies, qui interdit l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de tout État. À l'instar d'autres orateurs, je tiens donc à réaffirmer notre ferme attachement à la souveraineté, à l'indépendance politique, à l'unité et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

Comme le Conseil le sait, le peuple ukrainien n'est pas le seul à avoir été touché par le conflit. Le 17 juillet 2014, 298 personnes innocentes originaires de 17 pays différents ont été entraînés dans ce conflit et ont perdu la vie. En ce jour fatidique, un avion civil de la Malaysia Airlines voyageant d'Amsterdam à Kuala Lumpur a été abattu au-dessus de l'est de Ukraine depuis un site aux mains des séparatistes appuyés par la Russie. Cent quatre-vingt-seize de ces victimes étaient citoyens néerlandais, des hommes, des femmes et des enfants de mon pays.

Le Conseil de sécurité a réagi immédiatement en adoptant à l'unanimité la résolution 2166 (2014), proposée par l'Australie, qui était l'un des pays les plus touchés. Je tiens également à rappeler au Conseil que nos efforts visant à créer un tribunal international en vertu du Chapitre VII, par l'intermédiaire du Conseil, ont été bloqués par un veto russe.

Mon gouvernement a annoncé qu'il n'aurait pas de répit tant que la vérité n'aura pas été établie et que justice n'aura pas été rendue, aux côtés de ses partenaires internationaux. Des années d'enquêtes internationales indépendantes difficiles ont suivi et ont permis d'établir que le missile qui avait abattu le vol MH17 avait été tiré par un Buk TELAR provenant de l'armée russe. Cette conclusion n'a pas été tirée à la légère. Elle est le fruit d'études et d'analyses exhaustives et approfondies.

Jeudi dernier, l'équipe d'enquête mixte a publié d'autres conclusions fondées sur des preuves juridiquement solides et irréfutables, selon lesquelles le système de missiles Buk, qui avait abattu le vol MH17, appartenait à la cinquante-troisième brigade antiaérienne de l'armée russe.

Sur cette base, et motivés par notre désir d'établir la vérité, de rendre justice et d'appliquer le principe de responsabilité, l'Australie et les Pays-Bas ont annoncé vendredi dernier que nous tenions la Fédération de Russie partiellement responsable de la catastrophe du vol MH17 de la Malaysia Airlines.

C'est pourquoi les Pays-Bas et l'Australie appellent maintenant la Fédération de Russie à coopérer sérieusement et de manière constructive avec nous sur cette question et à accepter sa responsabilité. Parallèlement, la Fédération de Russie doit commencer à coopérer pleinement avec l'enquête criminelle menée par l'équipe d'enquête mixte.

Cette demande n'est pas nouvelle. Elle est, en effet, clairement formulée dans la résolution 2166 (2014) que j'ai devant moi et qui a été adoptée à l'unanimité par le Conseil il y a près de quatre ans. En votant pour cette résolution, les 15 membres du Conseil, y compris la Fédération de Russie, ont voté pour la justice. Ils ont voté pour que l'on contraigne les responsables à répondre de leurs actes et que tous les États s'associent pleinement aux efforts déployés pour établir les responsabilités. Malheureusement, quatre ans plus tard, ces demandes doivent être répétées. Je les réitère encore une fois aujourd'hui avec, à l'appui, une quantité énorme de preuves irréfutables.

Lorsqu'il s'agit de faire toute la vérité et de déterminer les responsabilités dans ce qui est arrivé au vol MH17, aucun État n'a le droit de garder le silence. Bien au contraire, tous les États ont le devoir de coopérer de manière constructive, de faire toute la lumière sur la vérité et de ne pas l'obscurcir derrière un brouillard permanent. J'appelle la Fédération de Russie à prendre ses responsabilités.

De notre côté, nous avons tenu le Conseil régulièrement informé de nos efforts et de nos conclusions et continuerons de le faire. Nous sommes reconnaissants du large appui que nous avons reçu, depuis le début, de l'écrasante majorité de la communauté internationale, y compris de l'Australie, du Secrétaire général de l'ONU, du Secrétaire général de l'OTAN, de tous nos partenaires européens et de pays comme le

Canada, la Nouvelle-Zélande, l'Ukraine, la Malaisie et les États-Unis.

Pour terminer, la destruction du vol MH17 de la Malaysia Airlines est un rappel brutal de la manière dont un conflit armé dans quelque partie du monde que ce soit peut frapper n'importe lequel d'entre nous, à tout moment. C'est une autre raison pour laquelle la communauté internationale ne peut permettre à ce conflit de perdurer. Après quatre années de dévastation, l'Ukraine mérite la paix, une paix durable, sur la base des Accords de Minsk, avec l'appui de l'ensemble de ses voisins et conformément au droit international. De même, les victimes du vol MH17 méritent que justice leur soit rendue.

M. Esono Mbengono (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue aux Ministres des affaires étrangères de la Pologne, de l'Ukraine et des Pays-Bas. Je tiens également à remercier de leurs exposés complets et détaillés sur la situation politique en Ukraine M^{me} Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques; l'Ambassadeur Ertuğrul Apakan, Observateur en chef de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe; et M^{me} Ursula Mueller, Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires.

Le conflit en Ukraine est entré dans sa cinquième année et nous sommes profondément préoccupés par les violations persistantes du cessez-le-feu dans les régions de Donetsk et de Lougansk. Elles risquent en effet d'attiser les tensions et d'aggraver un peu plus la situation, en accentuant la violence dans l'est du pays et en annulant les efforts de la communauté internationale, y compris ceux du Conseil de sécurité, pour trouver une solution pacifique à la crise.

Le travail difficile de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe pour maintenir le cessez-le-feu et réduire les tensions exige la collaboration et les efforts des parties impliquées dans le conflit, puisque leur coopération est essentielle pour parvenir à une solution pacifique et politique à la crise. Dans ce contexte, nous appelons à un cessez-le-feu immédiat et demandons aux deux parties d'appliquer intégralement les Accords de Minsk entérinés par la résolution 2202 (2015) du Conseil de sécurité, seul moyen de parvenir à la stabilité en Ukraine.

Tout aussi inquiétante est l'incidence sur la population civile de la violence et de l'instabilité

causées par ce conflit prolongé, qui entraîne des pertes économiques dans la région et aggrave les souffrances de la population, contraignant les personnes à fuir leurs foyers. Nous saluons dans ce contexte le travail et les efforts des acteurs humanitaires sur le terrain et remercions la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et son équipe de leur appui et de leur action dans la région afin de fournir une assistance à ceux qui en ont le plus besoin. À cet égard, nous demandons aux parties au conflit de faciliter l'accès en toute sécurité des acteurs humanitaires présents sur place afin qu'ils puissent fournir une assistance à tous ceux qui en ont besoin et améliorer les conditions de vie de la population civile. Refuser un tel accès constitue une grave violation de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Pour conclure, nous pensons que la solution à la crise dans la région ne sera trouvée que par des moyens pacifiques, par des négociations directes, franches et inclusives qui doivent viser un règlement définitif et juste, lequel permettra de renforcer des relations harmonieuses entre les différents groupes ethniques en Ukraine et entre l'Ukraine et les pays de la région. La solution à la crise en Ukraine ne peut être que politique et en aucun cas militaire. La communauté internationale doit donc continuer d'appuyer tous les efforts diplomatiques en vue d'une solution politique à la crise.

M. Delattre (France) : Je remercie la présidence polonaise du Conseil de sécurité, à travers vous, Monsieur le Ministre, d'avoir organisé cette séance publique importante du Conseil sur la situation en Ukraine. Qu'il me soit permis également de saluer la présence parmi nous des Ministres néerlandais et ukrainien des affaires étrangères.

Je tiens à remercier la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques, M^{me} Rosemary DiCarlo, la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires, M^{me} Ursula Mueller, ainsi que le Chef de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en Ukraine, l'Ambassadeur Ertuğrul Apakan, pour leurs interventions très éclairantes.

Compte tenu de l'engagement des autorités françaises et allemandes dans la résolution de cette crise, j'ai l'honneur de prononcer cette intervention au nom de la France et de l'Allemagne. Une telle expression commune, très exceptionnelle, illustre la force de l'engagement commun de nos deux pays dans le cadre du format Normandie.

Alors que nous célébrons cette année le centenaire de la fin de la Première Guerre mondiale, l'est de l'Ukraine est ravagé depuis plus de quatre ans par un conflit d'une rare intensité sur le territoire européen. Plus de 70 ans après la Seconde Guerre mondiale, conflit au cours duquel l'Ukraine et la Russie ont payé un tribut inhumain, plus de 10 000 civils et militaires ont perdu la vie, des millions de personnes ont été déplacées et des millions d'autres ont été affectées par les affrontements dans le Donbass.

Depuis quatre ans, l'Allemagne et la France n'ont ménagé aucun effort pour tenter d'apaiser les souffrances des populations concernées et trouver une issue à ce conflit. Après le Protocole de Minsk, c'est dans un format dit « Normandie », que nous sommes parvenus à aboutir aux accords dits de Minsk en 2015 qui identifient précisément les étapes d'une sortie de crise. Trois ans après l'adoption de la résolution 2202 (2015) qui endosse le paquet de mesures des Accords de Minsk, nous appelons plus que jamais toutes les parties à mettre en œuvre leurs engagements. Nous rappelons également notre plein soutien à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine dans ses frontières internationalement reconnues.

Dans ce contexte, nous souhaitons souligner trois points.

Le premier porte sur la situation sécuritaire, qui constitue un préalable à toute amélioration de la situation des populations civiles. Loin d'un « conflit gelé », l'est de l'Ukraine est le théâtre d'affrontements quotidiens alors même que les parties se sont engagées à plusieurs reprises à faire taire les armes, encore récemment le 30 mars dernier. Ce sont des centaines de violations du cessez-le-feu que l'OSCE observe chaque jour, et nous lui rendons hommage pour son travail remarquable et les risques encourus par ses équipes. Nous exhortons les parties, en particulier la Russie, à tout mettre en œuvre pour faciliter les déplacements des observateurs et à garantir leur sécurité ainsi que l'intégrité de leur équipement, y compris leurs drones.

La France et l'Allemagne condamnent dans les termes les plus fermes les violations du cessez-le-feu. Nous appelons une fois de plus au retrait des armes lourdes, encore utilisées pour des attaques contre des infrastructures civiles. Il est inacceptable que les écoles continuent d'être la cible d'obus. Les deux parties doivent aussi impérativement progresser vers la mise en œuvre du désengagement de la ligne de contact, dans les zones déjà identifiées à cet effet et celles qui le seront à l'avenir.

Ce sont ces premières étapes qui pourront créer un climat de confiance et prévenir un nouveau drame comme celui du 17 juillet 2014, lorsque les 298 passagers et membres d'équipage du MH17 ont perdu la vie à la suite d'un tir de missile. À ce titre, nous saluons le professionnalisme de l'équipe commune d'enquête qui mène son travail en toute indépendance. Afin de faire toute la lumière sur cette affaire et de juger les responsables, il est crucial que les enquêteurs bénéficient de la pleine coopération de tous les États Membres.

Notre deuxième message porte sur l'urgence humanitaire. Sur le seul mois d'avril, nous dénombrons 23 morts, dont cinq civils, et 115 blessés. Ce bilan en ce qui concerne le nombre de morts est d'ores et déjà dépassé pour le mois de mai. Durant les rudes mois d'hiver, plusieurs centaines de milliers de personnes se sont retrouvées sans eau, sans électricité et sans chauffage pendant plus d'une journée. Ces mêmes populations sont confrontées à une insécurité alimentaire croissante et à une dégradation de leur état de santé, en particulier les femmes et les enfants. Afin de soulager les souffrances des populations civiles, l'Allemagne et la France appellent à faciliter l'accès des organisations humanitaires au Donbass et à garantir leur sécurité. Nous exhortons toutes les parties à protéger les infrastructures civiles essentielles telles que l'usine de filtration d'eau de Donetsk et à ouvrir de nouveaux points de passage sur la ligne de contact. Un nouvel échange des personnes détenues représenterait également un geste de confiance que nous appelons de nos vœux.

Enfin, une résolution sur le long terme de cette crise dépend également des mesures politiques et économiques qui seront prises. Des progrès majeurs ont été accomplis par les autorités ukrainiennes ces trois dernières années dans la mise en œuvre des engagements politiques pris dans le cadre des Accords de Minsk, mais il reste à finaliser le dispositif législatif nécessaire à la tenue des élections locales dans certaines zones de Donetsk et Louhansk, et à développer un plan en vue de leur organisation dans les meilleures conditions. Des mesures concrètes sont également attendues pour améliorer la vie des populations dans le Donbass, par exemple en garantissant le droit à une retraite ou en dépêchant une mission d'experts sur les questions environnementales.

La France et l'Allemagne se tiennent et continueront de se tenir aux côtés du peuple ukrainien meurtri ces dernières années par le conflit du Donbass et l'annexion illégale de la Crimée. Nos efforts dans

le cadre du format de Normandie sont l'expression de notre volonté de parvenir à soulager les souffrances de ce peuple et de construire les bases d'une paix durable sur tout le continent européen.

M. Tenya (Pérou) (*parle en espagnol*) Nous nous félicitons de la convocation de cette réunion et nous saluons la présence du Ministre des affaires étrangères de la Pologne, M. Jacek Czaputowicz. Nous voudrions saisir cette occasion pour saluer le travail accompli par la présidence polonaise au cours de ce mois. Nous remercions également de leurs exposés M. Ertuğrul Apakan, M^{me} Ursula Mueller ainsi que M^{me} Rosemary DiCarlo, à qui nous souhaitons plein succès dans l'exercice de ses nouvelles fonctions à la tête du Département des affaires politiques.

Nous voudrions également saluer la participation à la présente séance du Ministre des affaires étrangères du Royaume des Pays-Bas, M. Stephanus Blok, et en particulier du Ministre des affaires étrangères d'Ukraine, M. Pavlo Klimkin, à qui nous réitérons notre engagement à défendre l'indépendance, l'intégrité territoriale et la souveraineté de son pays, conformément à la Charte des Nations Unies.

Le Pérou est préoccupé par la situation complexe et instable qui règne dans l'est de l'Ukraine et par ses graves conséquences pour la gouvernance et le développement du pays, ainsi que pour la stabilité régionale. Nous déplorons les souffrances infligées à la population civile. En quatre années de conflit, plus de 2 500 civils ont été tués et 9 000 ont été blessés. Plus de 4,4 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire d'urgence, dont plus de 1,6 million de personnes déplacées à l'intérieur du pays.

Nous ne pouvons que condamner l'emploi de mines antipersonnel, interdites par la Convention d'Ottawa, ainsi que la destruction de l'avion assurant le vol MH17 de la Malaysia Airlines, pour laquelle nous devons garantir le respect du principe de responsabilité.

Le Pérou rappelle que les Accords de Minsk constituent la base juridique de la solution politique qui permettra de mettre fin au conflit dans l'est de l'Ukraine. À cet égard, nous appuyons l'ensemble de mesures en vue de la pleine application de ces accords, entérinées par le Conseil en février 2015.

Nous réitérons la nécessité de respecter le cessez-le-feu conclu par les parties et approuvé par le Conseil, ainsi que le retrait d'armes lourdes, souvent situées à proximité de zones peuplées. Nous notons avec

préoccupation que la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe a enregistré plus de 80 000 violations du cessez-le-feu rien qu'au cours des trois derniers mois et demi, dont beaucoup ont été commises à l'aide d'armes qui auraient dû être retirées.

Nous saluons les travaux de la Mission spéciale et soulignons qu'il faut lui faciliter l'accès sur le terrain en toute sécurité. Conformément au principe du règlement pacifique des différends, nous saluons également les efforts visant à faciliter le dialogue entre les parties, en particulier le format Normandie et le Groupe de contact trilatéral.

Pour terminer, nous nous félicitons de l'assistance fournie par la communauté internationale et par l'ONU en particulier à l'appui des efforts déployés par les autorités ukrainiennes pour alléger les souffrances des populations civiles touchées par le conflit et pour instaurer une paix pérenne.

M. Skoog (Suède) (*parle en anglais*) : Je remercie les intervenants de leurs contributions précieuses au débat d'aujourd'hui. Je tiens à remercier les Ministres des affaires étrangères de la République de Pologne, du Royaume des Pays-Bas et de l'Ukraine de leur présence parmi nous aujourd'hui. Nous nous félicitons vivement de cette occasion qui nous est offerte d'examiner la situation dans l'est de l'Ukraine, et nous tenons à remercier la présidence polonaise d'avoir organisé cette séance d'information très importante.

La redéfinition des frontières – avec l'appui de la force militaire – dont nous avons été témoins non seulement en Ukraine mais aussi en Géorgie, est une menace qui ne concerne pas uniquement l'Europe. Lorsqu'un État décide de contester l'ordre juridique international et la Charte des Nations Unies en tant que telle, il constitue une menace pour nous tous. La sécurité n'est pas un jeu à somme nulle, et l'ordre fondé sur des règles ne peut fonctionner que si tout le monde respecte les règles.

Nous sommes profondément préoccupés par la récente escalade de la violence et la détérioration de la situation humanitaire et des droits de l'homme dans le Donbass. Les pertes en vies humaines, les bombardements intensifs, les dégâts infligés aux infrastructures essentielles et les catastrophes environnementales imminentes montrent bien que ce sont les civils qui sont les principales victimes. À l'heure actuelle, près de 3,5 millions de personnes sont

touchées par le conflit et ont besoin d'aide humanitaire. Les milliers d'Ukrainiens qui vivent le long de la ligne de contact ont tout particulièrement besoin d'aide. Il est essentiel de garantir aux acteurs humanitaires un accès total, sûr et sans entrave aux personnes qui ont besoin d'aide humanitaire, comme l'ont déclaré de nombreux orateurs aujourd'hui autour de cette table.

Nous appelons à la pleine application des Accords de Minsk, sans plus tarder, et nous appuyons les efforts déployés à cette fin dans le cadre du format Normandie. Notre plein appui à ces efforts ne change rien au fait que la poursuite de l'agression de la Russie contre l'Ukraine est à l'origine de ce conflit et que la Russie a l'influence nécessaire pour y mettre fin quand elle voudra. Le retrait des formations armées, matériel militaire et mercenaires étrangers du territoire ukrainien, ainsi que le rétablissement du contrôle de l'Ukraine sur ses frontières nationales, demeurent essentiels.

La Suède accueillera favorablement le déploiement éventuel d'une mission des Nations Unies dans le Donbass et sera prête à y contribuer. Toutefois, cette mission doit, dès le départ, être déployée sur l'ensemble de la zone occupée de l'Ukraine, y compris la frontière entre la Russie et l'Ukraine, et avoir pour objectif clair le rétablissement de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

Nous appuyons fermement la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe dans ce pays. Il est inacceptable que les observateurs de la Mission continuent de faire l'objet d'intimidations, de déni d'accès et de destruction de matériel, surtout dans les zones contrôlées par des groupes armés appuyés par la Russie. Nous invitons la Russie à user de son influence sur les groupes armés qu'elle soutient pour garantir l'accès total, sûr et sans entrave de la Mission spéciale de surveillance sur l'ensemble du territoire ukrainien, y compris le long de la frontière entre la Russie et l'Ukraine et sur la péninsule de Crimée.

La tenue récente d'une élection présidentielle en Crimée annexée illégalement et l'inauguration du pont de Kerch, qui relie la péninsule à la Russie continentale, constituent des violations manifestes du droit international. L'Union européenne et la Suède continueront d'appliquer une politique de non-reconnaissance à l'égard de la Crimée, y compris au moyen de sanctions.

Les observateurs des droits de l'homme continuent de faire état d'une détérioration de la situation des droits de l'homme en Crimée, où la torture, les enlèvements et les perquisitions sont devenues monnaie courante. L'accès total, libre et sans entrave des acteurs internationaux chargés des droits de l'homme à l'ensemble du territoire ukrainien, y compris la Crimée, demeure essentiel. Nous nous félicitons de la résolution annuelle de l'Assemblée générale intitulée « Situation des droits de l'homme dans la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol (Ukraine) » et du large appui dont elle bénéficie.

Comme le Ministre des affaires étrangères du Royaume des Pays-Bas nous l'a rappelé aujourd'hui, 298 personnes ont perdu la vie lorsque l'avion assurant le vol MH17 de Malaysia Airlines a été abattu. Il s'agit d'un crime odieux qui constitue une violation inacceptable du droit international. Le 24 mai, l'équipe commune d'enquête indépendante et impartiale a conclu sans l'ombre d'un doute que le système de missiles BUK utilisé pour abattre le vol appartenait aux forces armées de la Fédération de Russie, basées à Koursk. Nous condamnons cette tragédie et demandons à la Fédération de Russie de s'acquitter de la responsabilité qui lui incombe de coopérer pleinement dans le cadre de l'enquête pénale internationale en cours pour établir les responsabilités et de verser des indemnités pour les dommages causés par ces actes illégaux. Nous réaffirmons notre appui à la résolution 2166 (2014).

M^{me} Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer à mes collègues pour saluer la présence des trois Ministres des affaires étrangères à cette séance importante. Je voudrais également remercier les intervenants de l'ONU et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) de leurs exposés et du travail qu'eux-mêmes et leurs équipes accomplissent sur le terrain. Le Royaume-Uni se joint à d'autres pays pour saluer cette occasion offerte au Conseil de sécurité de recevoir des informations actualisées sur la situation dans l'est de l'Ukraine. À l'instar d'autres orateurs, nous exprimons nous aussi notre solidarité avec le peuple ukrainien.

Les combats se poursuivent sans relâche dans l'est de l'Ukraine depuis 2014. La Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques a exposé quelques faits irréfutables sur ce qu'il se passe sur le terrain. Mais pour moi, l'un des faits les plus choquants, c'est que plus de 100 000 violations du cessez-le-feu sont à déplorer. Ce sont 100 000 violations de trop, mais 100 000 est un

nombre extrêmement élevé. Nous devons simplement réfléchir à ce que cela signifie vraiment pour les populations sur le terrain.

Non seulement le conflit, mais également la situation humanitaire qui en résulte, comme l'a dit la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires, ainsi que les atteintes qui pourraient être faites à long terme à l'environnement, font partie des nombreuses raisons qui font que le sujet de l'Ukraine doit figurer à l'ordre du jour du Conseil et être examiné à maintes reprises ici. Il ne s'agit pas seulement de l'Ukraine, bien que ce soit le sujet de la séance d'aujourd'hui. Je tiens à exprimer mon accord avec ce que mon collègue suédois a dit sur l'Ukraine, la Géorgie et l'ordre international fondé sur des règles.

La situation sur le terrain demeure extrêmement instable, comme nous l'avons entendu. La détérioration des conditions de sécurité le long de la ligne de contact à Donetsk souligne l'échec total du dernier renouvellement des engagements relatifs au cessez-le-feu. Je m'associe aux autres orateurs qui ont de nouveau appelé au respect du droit de la guerre. Bien que le cessez-le-feu ait été conclu par le Groupe de contact tripartite, le 26 mars, les forces dirigées par les Russes n'ont attendu que 10 minutes pour bombarder Avdiivka, et ce, avec des armes interdites en vertu des Accords de Minsk. Je pense que cela démontre le mépris total que les séparatistes appuyés par la Russie ont pour le cessez-le-feu et pour les tentatives d'apporter un certain soulagement à la population civile de l'est de l'Ukraine. Je voudrais une fois de plus exhorter toutes les parties concernées à s'engager à nouveau en faveur du cessez-le-feu à la réunion du Groupe de contact tripartite qui aura lieu le 30 mai.

Par ailleurs, le Royaume-Uni reste extrêmement préoccupé par les menaces qui pèsent sur les infrastructures civiles et par les dégâts qui pourraient être causés à long terme à l'environnement. Aujourd'hui, de nombreux orateurs ont parlé de la station de traitement des eaux de Donetsk, et je voudrais nous y associer. Nous trouvons également préoccupant que les séparatistes menacent de couper les pompes à la mine de Yunkom. Inonder la mine risque de contaminer la nappe phréatique avec des déchets radioactifs. De manière plus générale, je voudrais exhorter la Russie à intervenir auprès des séparatistes afin d'éviter toute action susceptible de provoquer des atteintes à l'environnement, ce qui pourrait avoir d'énormes répercussions humanitaires sur la population civile dans

les années à venir. Si nous voulons prévenir de nouvelles souffrances humanitaires, il est essentiel d'appuyer les zones protégées autour des principales infrastructures civiles et de respecter ces zones.

Nous ne devons pas permettre que ce qu'il s'est passé l'hiver dernier se répète, lorsque, malgré l'aide humanitaire internationale, comme l'a dit la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires, le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire a doublé, passant de 600 000 à 1,2 million.

Un certain nombre d'orateurs ont parlé de la Crimée. Nous partageons l'avis selon lequel l'annexion de la Crimée par la Russie il y a quatre ans est illégale et constitue une violation du premier des principes du droit international. Les résolutions 68/262, 71/205 et 72/190 de l'Assemblée générale réaffirment les frontières internationalement reconnues de l'Ukraine et l'absence de toute base juridique pour modifier le statut de la Crimée. Ces résolutions qualifient la Russie de Puissance occupante. Elles notent que c'est aux États qu'il incombe au premier chef de promouvoir et de protéger les droits de l'homme. Et elles appellent la Russie à honorer toutes les obligations que lui impose le droit international applicable. En dépit de cela, la Russie continue de faire fi des demandes faites par l'Assemblée générale, dont la plus récente date de décembre dernier, pour que le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme se rende en Crimée

Nous avons entendu l'OSCE et l'ONU expliquer que des millions de Criméens n'ont toujours pas accès aux mécanismes de surveillance de l'Organisation des Nations Unies, ce qui signifie que personne ne peut facilement les aider. Nous appelons la Russie, en tant que membre permanent du Conseil de sécurité, à défendre le système international fondé sur des règles et à répondre positivement aux demandes de l'Assemblée générale.

Je voudrais à présent parler du vol MH17 de la Malaysia Airlines. Je remercie le Ministre néerlandais des affaires étrangères de sa déclaration et du rôle important que jouent les Pays-Bas, de concert avec d'autres membres de l'équipe d'enquête mixte, pour garantir la justice aux victimes et à leurs familles. Dix des 298 victimes étaient des ressortissants britanniques. Nous félicitons l'équipe d'enquête mixte pour son enquête professionnelle, impartiale et indépendante.

Comme d'autres collègues, mon ministre des affaires étrangères déclare officiellement que nous avons maintenant des preuves irréfutables que le missile

qui a abattu le vol MH17 appartenait à l'armée russe. Le Royaume-Uni appuie pleinement les Pays-Bas et l'Australie qui demandent à la Fédération de Russie d'accepter sa responsabilité dans la destruction du vol MH17 et de collaborer avec eux dans le cadre de négociations bilatérales. Tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, y compris la Russie, doivent s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu de la résolution 2166 (2014), notamment celle de fournir une assistance pour les enquêtes relatives à cet incident.

Depuis 2014, plus de 10 300 personnes ont été tuées et 25 000 autres blessées en Ukraine. Environ 3,4 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire, en particulier le long de la ligne de contact. Les risques de catastrophe écologique sont réels. Si la Russie se soucie véritablement de la population de la région du Donbass, elle doit mettre fin aux combats qu'elle a causés, retirer son personnel militaire et ses armes et cesser d'appuyer les séparatistes, conformément aux obligations qui lui incombent en vertu des Accords de Minsk. De même, elle doit démontrer une volonté politique, comme l'a souligné l'Ambassadeur Apakan, de participer de façon constructive et de bonne foi aux négociations visant à instaurer une paix durable.

M. Djédjé (Côte d'Ivoire) : Je vous remercie, Monsieur le Ministre, de nous faire l'honneur de présider notre séance d'aujourd'hui. Je salue également la présence distinguée de M. Stef Blok, Ministre des affaires étrangères du Royaume des Pays-Bas, et de M. Pavlo Klimkin, Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine. Je remercie la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques, Mme Rosemary DiCarlo; la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires, Mme Ursula Mueller; et l'Observateur en chef de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe en Ukraine, l'Ambassadeur Ertuğrul Apakan, de la qualité de leurs exposés sur la situation en Ukraine.

Mon pays constate avec regret la détérioration de la situation sécuritaire en Ukraine. En effet, la récente recrudescence des combats le long de la ligne de contact, dans l'est de l'Ukraine, qui ont entraîné des pertes en vies humaines et la destruction d'infrastructures civiles essentielles à la fourniture des services sociaux de base aux populations, interpelle l'ensemble de la communauté internationale, et particulièrement le Conseil. Ma délégation déplore surtout l'absence de progrès liés à la mise en œuvre des Accords de Minsk, signés

le 12 février 2015, notamment les violations récurrentes du cessez-le-feu et les entraves à la circulation de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Ces faits constituent indéniablement des obstacles majeurs à la mise en œuvre de ces accords, qui restent à ce jour le cadre approprié du règlement de la crise en Ukraine.

La Côte d'Ivoire, qui est en faveur d'une résolution pacifique de la crise en Ukraine, appelle au respect du cessez-le-feu en vigueur par les différentes parties en présence, et surtout à une mise en œuvre intégrale des Accords de Minsk, dans le cadre du format Normandie. Mon pays soutient également les efforts de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine et du Centre conjoint de contrôle et de coordination, en vue de parvenir à une désescalade du conflit. Dans cette perspective, ma délégation invite les parties au conflit à prendre toutes les mesures appropriées allant dans le sens de l'apaisement, notamment en permettant au Centre conjoint de contrôle et de coordination de jouer son rôle de soutien des observateurs de l'OSCE et de suivi des accords de cessez-le-feu.

La situation humanitaire est également inquiétante, eu égard à la reprise des combats dans l'est de l'Ukraine depuis le début de ce mois de mai 2018. En effet, les bombardements ont interrompu les systèmes de distribution de gaz et d'électricité, ce qui affecte les conditions de vie de l'ensemble des populations. Depuis le déclenchement du conflit en 2014, les populations civiles subissent de fréquentes coupures d'eau et d'électricité aux abords de la ligne de contact et dans les centres de déplacés. Le 18 avril dernier, ce sont 350 000 civils qui ont vu leur approvisionnement en eau perturbé par les dommages causés à la station d'épuration de Donetsk. Celle-ci est d'ailleurs toujours à l'arrêt et présente des risques de contamination en raison des nombreuses attaques dont elle fait l'objet. Ma délégation condamne ces actes, qui constituent des violations du droit international humanitaire, et exhorte les parties au conflit à la préservation des infrastructures hydrauliques critiques et de la fourniture des services sociaux de base comme l'eau, le gaz et l'électricité.

Nous saluons les efforts de la communauté internationale pour combler le déficit de financement du plan d'intervention humanitaire dans l'est de l'Ukraine, estimé à 186 millions de dollars, afin d'aider 2,3 millions de personnes ayant besoin d'assistance en 2018.

Pour terminer, la Côte d'Ivoire réitère son appui à tous les efforts visant à trouver une issue politique à

la crise en Ukraine. Nous encourageons pour ce faire les parties en présence à respecter les engagements qu'elles ont pris en vue de la mise en œuvre effective des Accords de Minsk et de la résolution 2202 (2015) du Conseil de sécurité, en date du 17 février 2015, qui endorse ces accords.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Nous tenons à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance et de la présider. Nous saluons également la participation des Ministres néerlandais et ukrainien des affaires étrangères à cette séance.

Nous tenons en premier lieu à remercier la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques, M^{me} Rosemary DiCarlo, la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires, M^{me} Ursula Mueller, et l'Observateur en chef de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en Ukraine, l'Ambassadeur Apakan, de leurs exposés importants sur la situation dans l'est de l'Ukraine.

Je vais axer mon propos sur la situation politique, sécuritaire et humanitaire. En ce qui concerne la situation politique et humanitaire, nous sommes préoccupés par la reprise des hostilités dans l'est de l'Ukraine, en particulier les rapports de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE qui font état d'un grand nombre de violations de l'accord de cessez-le-feu au moyen d'armes qui auraient dû être saisies en application des Accords de Minsk. La présence de telles armes dans un environnement marqué par l'absence de confiance et l'insécurité contribue à l'escalade de la violence.

Le cas de la station d'épuration de Donetsk, qui approvisionne plus de 300 000 personnes en eau potable de part et d'autre de la ligne de contact, est un parfait exemple. À cet égard, nous appelons toutes les parties à cesser immédiatement les hostilités, à respecter pleinement l'accord de cessez-le-feu et à s'abstenir de toute provocation qui pourrait aggraver les tensions.

L'État du Koweït souligne la nécessité de respecter l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Nous espérons que toutes les parties appliqueront pleinement la résolution 2202 (2015) et les Accords de Minsk. Les parties doivent également trouver une solution globale et équilibrée à la crise en se fondant sur le dialogue, en particulier le format

Normandie. À cet égard, nous tenons à féliciter la Mission spéciale d'observation de l'OSCE des efforts qu'elle déploie sur le terrain, notamment en vue de faciliter le dialogue entre toutes les parties à la crise. Nous exhortons également l'Ukraine et la Fédération de Russie à régler la crise par des moyens pacifiques et à faire preuve d'une plus grande volonté politique, non seulement pour respecter le cessez-le-feu et mettre en œuvre les engagements qu'elles ont pris, mais également pour relancer durablement des négociations globales.

En ce qui concerne le crime à l'origine de l'accident du vol MH17 de la Malaysia Airlines, dans lequel 298 civils innocents ont trouvé la mort, l'État du Koweït souligne la nécessité d'appliquer la résolution 2166 (2014), qui appelle à mener une enquête internationale conformément aux directives de l'aviation civile internationale. La résolution exige également que les États Membres s'associent pleinement aux efforts déployés pour établir les responsabilités.

S'agissant de la situation humanitaire, plus de quatre ans après le début d'une crise qui a fait des milliers de morts et de blessés, il reste plus de 1,6 million de déplacés, dont la moitié sont des personnes âgées. Ces personnes sont confrontées à des problèmes considérables, notamment les pénuries de vivres et de médicaments, le manque de chauffage et d'accès à l'éducation pour les enfants. On compte 3,4 millions de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire et d'une protection. Les bombardements le long des 457 kilomètres de la ligne de contact affectent les populations qui vivent dans cette zone, dont 40 % sont touchés directement et quotidiennement par les bombardements. Près d'un million de personnes traversent la ligne de contact tous les mois – une zone connue pour être la plus infestée de mines au monde. Nous insistons sur la nécessité de garantir l'acheminement de l'aide humanitaire à toutes les zones touchées par le conflit afin d'améliorer les conditions de vie de la population, en particulier compte tenu du fait que la situation humanitaire continue de se détériorer.

Pour conclure, l'État du Koweït appelle à trouver une solution pacifique à la crise dans l'est de l'Ukraine, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité et aux accords signés entre les parties concernées, notamment les Accords de Minsk. Ces accords constituent le cadre nécessaire au règlement de la crise dans sa dimension régionale, grâce à la médiation de parties respectées et reconnues par les

deux protagonistes du conflit et par la communauté internationale dans son ensemble.

M^{me} Haley (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Il y a deux semaines, le Président de la Pologne a convoqué au Conseil de sécurité un débat extrêmement important sur le respect du droit international (voir S/PV.8262). Nous avons été nombreux à mentionner les buts et principes de l'ONU. Cela nous a donné l'occasion de nous interroger sur la raison de notre présence et ce que nous souhaitions accomplir. Le présent débat répond à ces questions.

Le conflit en Ukraine est un cas d'école de violation directe de la souveraineté d'un État Membre par un autre État Membre. C'est exactement le genre de comportement répréhensible que cet organe a été chargé de combattre. Lorsque les forces russes sont entrées dans la capitale de la Crimée en 2014, elles ont commis une violation directe de la Charte des Nations Unies. Elles se sont emparées du Parlement et ont imposé un référendum illégitime à la population. Depuis, la Russie s'est introduite dans l'est de l'Ukraine et a déclenché une crise humanitaire qui menace des millions de personnes.

En réponse à l'indignation générale que cela a suscité, la Russie a signé les Accords de Minsk, s'est engagée en faveur d'un cessez-le-feu, d'innombrables trêves et du retrait de ses armes lourdes, mais aussi à autoriser des observateurs à vérifier le respect de tous ses engagements. Comme on pouvait s'y attendre, la Russie n'a tenu aucune de ses promesses et a permis – voire ordonné – à ses forces d'arrêter et de menacer les observateurs, et même de leur tirer dessus, ainsi que sur leurs véhicules, leurs caméras et leurs drones d'observation. Bref, la Russie est à l'origine d'une souffrance catastrophique en Ukraine.

Ce n'est pas un conflit gelé. Le mois de mai a été marqué par une aggravation des conditions de sécurité et une augmentation du nombre de violations du cessez-le-feu, de victimes civiles et militaires. Outre le fait qu'il est complice, le Kremlin ignore les dizaines d'accords de cessez-le-feu précédemment signés. La Russie insulte notre intelligence en nous disant que c'est un conflit interne, mais tout le monde dans cette salle sait que ce n'est pas vrai. Les miliciens dans l'est de l'Ukraine répondent directement à l'armée russe, qui leur fournit des armes, les forme, les commande et se bat à leurs côtés. Les forces combinées de la Russie dans l'est de l'Ukraine sont constituées de milliers de chars, de véhicules blindés et d'armes lourdes. Elle a beau le nier, il ne fait aucun doute que la Russie

alimente le conflit ukrainien. Comment le savons-nous? Parce que les forces russes font tout ce qu'elles peuvent pour cacher qui commande leurs actions et paie leurs salaires. Elles retirent les écussons et les insignes de leurs uniformes et de leur matériel. Ils dissimulent leur identité derrière des masques. Mais nous savons pourquoi ils sont là et nous savons qui les a envoyés. Des soldats russes ont été capturés par les forces armées ukrainiennes. Les journalistes ont relevé de nombreux exemples d'équipements militaires russes utilisés par les forces dirigées par la Russie dans l'est de l'Ukraine.

Malheureusement, cela inclut le système de missiles fourni par la Russie qui a abattu le vol MH17 de la Malaysia Airlines en juillet 2014 – un avion civil volant d'Amsterdam à Kuala Lumpur – tuant les 298 personnes à bord. Parmi les victimes figurent des ressortissants de nos collègues du Conseil de sécurité : 193 citoyens des Pays-Bas, 10 citoyens britanniques et un double national américain, entre autres. Les familles des victimes méritent des réponses. Nous nous félicitons de la mise à jour faite la semaine dernière par l'équipe d'enquête mixte internationale, qui a traité cette affaire avec professionnalisme et indépendance.

Nous appuyons fermement l'appel lancé par l'Australie et les Pays-Bas pour que la Russie reconnaisse son rôle dans cette tragédie, coopère et demande des comptes aux individus qui ont abattu le vol MH17 de la Malaysia Airlines.

Tout comme nous demandons à la Russie de reconnaître son rôle dans la tragédie du vol MH17 de la Malaysia Airlines, nous lui demandons de reconnaître une autre réalité dont tout le monde ici sait qu'elle est vraie : des soldats russes sont en Ukraine, non pas pour « protéger les ressortissants ukrainiens russophones », mais pour imposer le contrôle russe sur le pays. Permettez-moi de souligner qu'il y a une raison urgente à cette demande : le Gouvernement russe détient la clef du règlement de la crise en Ukraine. La résolution de ce conflit n'est pas seulement possible, elle est extrêmement simple. La Russie doit retirer ses forces et ses équipements militaires, appeler ses agents à respecter le cessez-le-feu et à honorer les engagements qu'elle a pris dans le cadre des Accords de Minsk.

En Crimée, la Russie doit se retirer de la péninsule et en redonner le contrôle à l'Ukraine, conformément aux engagements multilatéraux et bilatéraux souscrits par Moscou. La Russie peut unilatéralement corriger ce problème, et la première étape consiste à le reconnaître. Tant que la Russie n'aura pas mis fin à ses actions

scandaleuses en Ukraine, la position des États-Unis ne faiblira pas. Nous condamnons avec la plus grande fermeté l'implication de la Russie dans l'est de l'Ukraine et sa prétendue annexion de la Crimée.

Tant que la Russie ne restituera pas la péninsule de Crimée au contrôle de l'Ukraine, les sanctions américaines liées à l'invasion de la Crimée se poursuivront. Tant que la Russie ne retirera pas ses forces de l'est de l'Ukraine et n'honorera pas ses engagements pris conformément aux Accords de Minsk, nos sanctions en réponse à cette conduite flagrante dans l'est du pays resteront en place.

Les États-Unis, en partenariat étroit avec la France, l'Allemagne et l'Ukraine, sont en train d'examiner les options susceptibles de rétablir la paix dans l'est de l'Ukraine. Cependant, la Russie a refusé toute discussion, et nos efforts sont au point mort depuis janvier.

Le 23 avril 2017, Joseph Stone – un Américain – travaillait comme ambulancier dans l'est de l'Ukraine. Il servait au sein de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe en Ukraine dans une zone sous contrôle russe. Son véhicule a été touché par une mine antichar. Joseph a été tué. La tragédie de Joseph s'ajoute à beaucoup d'autres en Ukraine – nous n'oublierons pas son sacrifice, tout comme les Ukrainiens n'oublieront pas la mort et les souffrances de tant de leurs concitoyens.

Tous ceux qui respectent l'Organisation des Nations Unies et sa Charte et sont déterminés à les défendre doivent se joindre à nous pour exiger que justice pour Joseph et pour toutes les victimes en Ukraine.

M. Ma Zhaoxu (Chine) (*parle en chinois*) : D'emblée, je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir présidé cette séance publique. Je tiens à remercier la Secrétaire générale adjointe, M^{me} DiCarlo, la Sous-Secrétaire générale, M^{me} Mueller, et l'Ambassadeur Apakan, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, pour leurs exposés.

La Chine suit de près l'évolution de la situation dans l'est de l'Ukraine. Nous sommes préoccupés par les récents conflits dans la région, qui ont fait des victimes civiles. Nous avons noté que le Groupe de contact tripartite de Minsk a tenu des consultations sur la mise en œuvre des Accords de Minsk afin de promouvoir un règlement pacifique de la question ukrainienne. Alors que la communauté internationale continue d'intensifier ses efforts de médiation, nous appelons les deux parties

au conflit à respecter strictement le mécanisme de cessez-le-feu et à maintenir le cap vers un règlement politique.

Dans la recherche d'une solution fondamentale et à long terme à la question ukrainienne, il faut prendre en considération les droits et les intérêts légitimes de toutes les régions et de tous les groupes ethniques, et répondre aux préoccupations légitimes de toutes les parties concernées afin de trouver un équilibre entre leurs différents intérêts. La Chine estime que la question ukrainienne implique une genèse et une réalité historiques complexes et que le conflit doit être abordé à la racine.

La Chine a toujours soutenu que toutes les parties concernées doivent appliquer intégralement la résolution 2202 (2015). Elles doivent effectivement cesser toutes les hostilités, appliquer pleinement les Accords de Minsk et rester déterminées à rechercher une solution globale, durable et équilibrée à la question ukrainienne. Cela doit se faire par le dialogue et la consultation afin de promouvoir la paix, la stabilité et le développement en Ukraine et l'harmonie entre tous les groupes ethniques, et de faciliter la coexistence pacifique entre l'Ukraine et les pays de la région.

La communauté internationale doit continuer d'appuyer les efforts diplomatiques de toutes les parties concernées dans l'optique d'un règlement politique de la question ukrainienne. Les discussions au Conseil devraient favoriser un véritable assouplissement de la situation des régions concernées en Ukraine et contribuer à la recherche d'une solution appropriée à la question ukrainienne.

M. Llorentty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Ma délégation vous remercie de votre présence, Monsieur le Président, et du fait que vous présidez cette séance. Nous nous félicitons également de la présence parmi nous des Ministres des affaires étrangères des Pays-Bas et de l'Ukraine. Nous sommes également reconnaissants des rapports fournis par la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques, M^{me} Rosemary DiCarlo; par le Chef de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en Ukraine; et par la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordinatrice adjointe des secours d'urgence, M^{me} Ursula Mueller.

Nous sommes préoccupés par la persistance des tensions dans la région. Nous appelons toutes les parties à cesser immédiatement les hostilités, à respecter

le cessez-le-feu, à permettre un accès humanitaire inconditionnel et à faciliter un accès total et sûr à la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine afin qu'elle puisse s'acquitter pleinement de ses fonctions de surveillance sur le terrain.

Nous constatons que, malgré la déclaration conjointe faite le 2 mars par le Groupe de contact trilatéral, dans laquelle les parties ont réaffirmé leur engagement total en faveur d'un cessez-le-feu durable et sans restriction à compter du 5 mars 2018, ce cessez-le-feu n'est toujours pas respecté. Dans cet esprit, nous appelons au respect de l'interdiction de l'emploi d'artillerie lourde et au strict respect de la résolution 2202 (2015) du Conseil de sécurité, qui entérine l'ensemble des mesures de mise en œuvre des Accords de Minsk, qui demeurent la base sur laquelle la communauté internationale s'est engagée à rechercher une paix durable dans l'est de l'Ukraine. Cela est conforme au communiqué de presse du Conseil de sécurité du 31 janvier 2017 (SC/12700). De même, nous appelons au respect des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et au respect du droit international.

Nous estimons que le respect des dispositions de ces accords, ainsi que l'élaboration de mesures de confiance, sont essentiels à la consolidation des efforts des parties dans la recherche d'une solution politique à cette crise. Dans cet esprit, nous appelons le Groupe de contact trilatéral et les dirigeants du quatuor du format Normandie, à reprendre le processus diplomatique visant à mettre en œuvre les Accords de Minsk.

Les violations successives du cessez-le-feu ont eu un effet dévastateur sur la vie de millions de civils. D'après les statistiques du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, quelque 4 millions de personnes sont frappées par cette crise, et près de 3 millions d'entre elles ont besoin d'une aide humanitaire. À cela viennent s'ajouter les attaques contre les zones urbaines et l'infrastructure civile, lesquelles ont touché 60 % des personnes qui vivent le long de la ligne dite de contact, qui s'étend sur 457 kilomètres et qui serait rapidement en passe de devenir l'un des tronçons les plus contaminés au monde par des mines antipersonnel, une situation qui est encore aggravée par les températures extrêmes en hiver.

À cet égard, nous appelons toutes les parties à respecter la résolution 2365 (2017), sur la lutte contre les mines, qui demande à toutes les parties à des conflits

armés de mettre immédiatement et définitivement fin à toute utilisation sans discrimination de dispositifs explosifs en violation du droit international humanitaire et les exhorte à protéger les populations civiles, notamment les enfants, contre les menaces que constituent les mines terrestres, les restes explosifs de guerre et les engins explosifs artisanaux.

Dans cet ordre d'idées, nous appelons les parties à honorer strictement leurs obligations en matière de protection des civils, notamment celles qui découlent de la résolution 2286 (2016), dans le respect du droit international humanitaire. Nous condamnons énergiquement tout acte de violence, toute attaque et toute menace contre la population civile, les hôpitaux, les écoles, les établissements de santé et les infrastructures d'approvisionnement en eau et en énergie, ainsi que les attaques contre le personnel humanitaire, notamment les médecins, qui risquent leur vie pour venir en aide à la population civile.

Par ailleurs, nous nous félicitons de la réunion de haut niveau du 24 mai entre les dirigeants de la Russie et de la France, au cours de laquelle il a été convenu de rétablir les groupes de travail conjoints. De même, nous saluons la réunion du 16 mai entre les dirigeants de la Russie et de l'Allemagne afin de poursuivre la recherche d'un règlement pacifique de ce conflit. Nous soutenons également avec force l'action de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine, qui réalise un travail important dans des circonstances difficiles. Nous l'encourageons à poursuivre ses activités d'observation.

En ce qui concerne la possibilité de créer une mission de maintien de la paix dans l'est de l'Ukraine, nous pensons qu'il est impératif que le Conseil de sécurité reste uni lorsqu'il s'agira d'en approuver le mandat, si son déploiement est jugé pertinent.

Enfin, je tiens à dire qu'il n'existe pas de solution militaire à ce conflit. La communauté internationale et le Conseil doivent tout mettre en œuvre pour parvenir à une paix durable qui, à long terme, sera bénéfique pour la région, sachant qu'il est primordial que ce soient les parties qui règlent leurs divergences, avec le concours des organisations régionales.

M. Umarov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Ma délégation vous souhaite la bienvenue au Conseil de sécurité, Monsieur le Président, ainsi qu'aux Ministres néerlandais et ukrainien des affaires étrangères. Nous remercions de leurs exposés complets la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques,

M^{me} Rosemary DiCarlo, et l'Observateur en chef de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Ambassadeur Ertuğrul Apakan, ainsi que la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires, M^{me} Ursula Mueller.

Le Kazakhstan se déclare préoccupé par la situation imprévisible et instable qui règne dans l'est de l'Ukraine, ainsi que par les fréquentes violations du cessez-le-feu, qui ont une incidence directe sur la population civile. Ces violations se traduisent par des morts et des blessés, et sont lourdes de conséquences sur le plan humanitaire.

La situation humanitaire dans le Donbass a empiré depuis le début du mois. Nous notons également une utilisation accrue d'armes lourdes, au point que plus de 60 % de la population vivant le long de la ligne de contact est touchée par les bombardements d'artillerie. Une proportion considérable de la population ne bénéficie d'aucun approvisionnement en électricité, en eau ou en gaz. La détérioration des conditions de sécurité dans tout le périmètre autour de la station de filtrage de Donetsk représente une menace pour l'installation, ses travailleurs et les observateurs.

Nous exprimons également notre sincère préoccupation au sujet du sort des jeunes, des femmes et de tous les groupes vulnérables, notamment les personnes déplacées et les réfugiés, dont la moitié sont des personnes âgées.

À cet égard, le Kazakhstan réaffirme son appui ferme aux activités dont s'acquittent, dans la zone de conflit, les organismes des Nations Unies et la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe en Ukraine. Nous appelons à la mise en œuvre immédiate, par toutes les parties, de la décision-cadre prise par le Groupe de contact trilatéral concernant le désengagement, et nous nous félicitons de l'issue de la dernière réunion de ce dernier, qui s'est tenue à Minsk le 16 mai. Nous exhortons également les parties impliquées à garantir aux observateurs de la Mission spéciale d'observation un accès intégral, sûr et sans entrave à la zone de conflit, ce qui est une condition préalable essentielle et une mesure de confiance.

Sachant qu'une forte volonté politique demeure une condition préalable indispensable dans le cadre du processus de règlement de la crise ukrainienne, nous estimons qu'il n'y a pas d'autre option que des moyens exclusivement pacifiques pour régler la crise. Cela passe par l'exécution, par tous les participants,

de leurs obligations, en respectant strictement la résolution 2202 (2015), sur les Accords de Minsk.

Nous sommes également d'avis qu'une nouvelle escalade des tensions doit être évitée, si nous ne voulons pas que la situation se complique davantage. Il faut donc que les parties retirent leurs armes lourdes de la ligne de contact. Il est tout aussi essentiel que les organismes des Nations Unies, les organisations régionales et la communauté internationale se tiennent prêts à prêter assistance à la population, à appuyer les efforts internationaux de médiation et à faciliter le processus de négociation entre toutes les parties et leurs dirigeants, en s'attachant particulièrement à revitaliser le format Normandie. Toutes les parties doivent donc honorer leur obligation de garantir un accès libre à l'aide humanitaire dans la zone de conflit.

Le relèvement économique du sud-est ukrainien revêt tout autant d'importance. C'est pourquoi nous proposons que des mesures de confiance soient introduites dans la sphère économique, afin de promouvoir une plus grande stabilité sociale dans la région.

La semaine dernière, l'équipe d'enquête mixte a présenté ses conclusions concernant l'enquête sur le vol MH17 de la Malaysia Airlines, abattu le 17 juillet 2014 alors qu'il survolait l'est de l'Ukraine. Nous exhortons toutes les parties impliquées à mener une enquête objective, complète et impartiale sur cet incident, conformément aux normes en vigueur du droit international et à la résolution 2166 (2014).

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous sommes très heureux de vous voir, Monsieur le Ministre, présider cette importante séance. Nous tenons également à souhaiter la bienvenue aux Ministres néerlandais et ukrainien des affaires étrangères. Nous remercions la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques, M^{me} DiCarlo, la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires, M^{me} Mueller, et l'Observateur en chef de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe en Ukraine, M. Apakan, de leurs exposés sur l'évolution récente de la situation dans l'est de l'Ukraine.

Nous prenons note de la déclaration publiée il y a sept jours par le Représentant spécial du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe en Ukraine et au Groupe de contact trilatéral, dans laquelle il fait part de son inquiétude quant à la récente intensification des combats le long de la ligne de contact dans l'est de l'Ukraine.

Nous avons également conscience de l'incidence que la détérioration des conditions de sécurité a sur les civils et les infrastructures critiques et, partant, de la nécessité de répondre aux besoins humanitaires sur le terrain. Nous pensons que l'application du régime de cessez-le-feu conclu par les parties est indispensable pour désamorcer les tensions de plus en plus vives et pour contribuer à répondre aux besoins de la population civile. Nous prenons également note des délibérations autour de la possibilité de déployer une mission de maintien de la paix, bien qu'il existe des divergences importantes concernant la portée et le mandat de cette mission.

Il ne fait aucun doute que le règlement de la situation dans les régions de l'est de l'Ukraine n'est possible que par des moyens pacifiques. C'est pourquoi il est absolument impératif que les parties restent pleinement attachées à la mise en œuvre des Accords de Minsk et respectent strictement la résolution 2202 (2015), qui approuve l'ensemble de mesures en vue de l'application desdits accords.

Il y a un certain temps que les parties ne se sont pas réunies dans le cadre du format Normandie. Nous pensons qu'une réunion des quatre pays du format Normandie pourrait faciliter d'importantes discussions sur la mise en œuvre des Accords de Minsk et contribuer à régler les questions en suspens à cet égard. Nous prenons note des réunions bilatérales que la Fédération de Russie a récemment tenues au plus haut niveau avec la France et l'Allemagne. Nous espérons qu'ils ouvriront la voie à une réunion prochaine du quatuor du format Normandie.

Enfin, sur la question du vol MH17 de Malaysia Airlines, la poursuite de la coopération entre tous les États et acteurs de la région pour régler cette question demeure extrêmement importante, conformément à la résolution 2166 (2014) que le Conseil a adoptée à l'unanimité. Pour terminer, je voudrais dire qu'abattre sciemment un avion civil est totalement incompréhensible pour nous, et constitue un crime réellement inqualifiable.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : J'ai écouté attentivement mes collègues, et je voudrais maintenant leur demander de m'écouter et d'être patients. Cela fait assez longtemps que nous n'avons pas discuté de l'Ukraine et je suis donc doublement reconnaissant à la présidence polonaise d'avoir pris cette initiative. Je voudrais aussi remercier M^{me} DiCarlo, M^{me} Mueller et M. Apakan de leurs exposés.

Immédiatement après ma déclaration, nous entendrons dire ce qui suit : en février 2014, une révolution de la dignité a eu lieu en Ukraine. Mais laissez-moi dire, entre parenthèses, que par « révolution » il faut entendre « coup d'État ». Mais est-ce que cela signifie qu'à Kiev on reconnaît que ce qui s'est passé en Ukraine était un coup d'état et un coup de force? Dans cette déclaration, on dira aussi que la Russie ne pouvant accepter cela a déclenché une guerre contre l'Ukraine; qu'elle a envoyé ses troupes dans le Donbass; qu'elle a occupé la Crimée; qu'elle a quasiment déclenché une troisième guerre mondiale en utilisant des méthodes hybrides; qu'il s'agit d'une guerre de civilisations; d'une bataille entre un monde de servitude et un monde de liberté; que l'Ukraine est aux avant-postes d'une lutte entre Moscou la barbare et le monde civilisé. Je pourrais continuer à énumérer à l'infini toutes ces thèses, mais je laisserai à M. Klimkin le loisir de les développer.

Le problème est que nous avons affaire à des vendeurs de vent. Mais, il faut le reconnaître, la machine propagandiste de Kiev a réussi à dresser le tableau d'une Ukraine malheureuse, éprise de liberté et de paix, luttant désespérément contre un Mordor perfide, plein de haine et objet de haine. Mais ce succès n'est pas de son seul fait. Elle a été aidée en cela par ses parrains occidentaux – qui sont assis ici dans cette salle, à ma gauche comme à ma droite. Il est vrai, toutefois, qu'ils ont commencé à se rendre compte ces derniers temps qu'il y a quelque chose qui ne va pas bien dans ce tableau horriblement surréaliste. L'Ukraine affirme qu'elle est en état de guerre avec la Russie, sans qu'on sache clairement, dans ces circonstances, qui est l'agresseur, étant donné que nous ne sommes en guerre avec personne; qu'il n'y a pas eu de déclaration de guerre; que nos ambassades fonctionnent normalement; qu'aucun visa n'est nécessaire entre les deux pays et que des millions de citoyens des deux pays traversent nos frontières pour rendre visite à des proches, chercher du travail, passer des vacances en Crimée qui est prétendument occupée, commercer et faire des affaires sans jamais ressentir d'hostilité ni de la part des prétendus agresseurs ni de ceux qui sont prétendument des victimes.

On prétend que la révolution de la dignité – ou plutôt le coup d'état – a eu lieu pour renverser le régime honni et corrompu de Yanukovych. Mais où on sommes-nous aujourd'hui? Est-ce que la situation des Ukrainiens est meilleure maintenant? Les parrains occidentaux de Kiev connaissent bien le niveau effroyable de corruption en Ukraine et la difficile situation économique du pays. Mais il y a un remède à cela : rendre la Russie responsable

de tous les maux de l'Ukraine. C'est ce qui se passe maintenant, et de façon généralement caricaturale. Pour ne prendre qu'un exemple, avant la finale de la Ligue des Champions de l'UEFA à Kiev, il y a eu une bagarre entre des supporters ukrainiens et des supporters anglais. Cela arrive, malheureusement. L'explication qui en a été donnée se distingue par sa simplicité. Il se serait agi d'une provocation du Service fédéral de sécurité russe et les supporters étaient russes. Quoi qu'il arrive en Ukraine, la théorie universelle est que toutes les pistes doivent mener en Russie.

Mes chers amis, s'agissant de l'information sur l'Ukraine, le Conseil est dans un isolement total et auto-imposé. Ses membres se contentent des clichés que diffusent les médias occidentaux et des thèses que lui font avaler ses clients ukrainiens. Est-ce que certains d'entre eux ont procédé à une analyse approfondie de la situation sociale et politique et du climat moral et psychologique qui règne en Ukraine? Ont-ils une idée des flots d'ordures et d'abominations que déversent les autorités de Kiev sur la Russie, ainsi que des mensonges et de la malveillance qu'elles se permettent à notre égard? Mais elles ne sont pas les seules. Est-ce que quelqu'un ici a une idée des absurdités et des fables que certains médias ukrainiens diffusent concernant la situation en Crimée, la construction du pont du détroit de Kertch, la situation dans le Donbass, et les motivations et les prétendues intentions de la Russie? Non, personne n'en a aucune idée. Mais nous, si, certainement.

Les médias qui veulent se faire leur propre idée sur la situation et professent des opinions malvenues, même s'ils ne sont pas prorusses ou hostiles, mais sont tout simplement dans l'opposition, sont écrasés et fermés. Le prétexte? Eh bien ce sont des agents du Kremlin. Les journalistes indépendants et de l'opposition sont tués et ces crimes ne font l'objet d'aucune enquête. Pour tout dire, le journaliste et citoyen russe Arkady Babchenko a été tué aujourd'hui même à Kiev, il y a à peine quelques heures. Il faut s'attendre à ce que les autorités ukrainiennes accusent la Russie, comme ils l'ont déjà fait plus d'une fois. D'autres journalistes quittent le pays pour fuir les persécutions et, s'ils restent, ils sont arrêtés comme Kirill Vyshinsky, citoyen ukrainien et chef du RIA Novosti Ukraine. De quoi l'a-t-on accusé? De haute trahison.

La schizophrénie en Ukraine a atteint des niveaux incroyables. Je voudrais souligner que le mot schizophrénie n'est pas une insulte. Il s'agit d'une maladie psychiatrique, d'un dédoublement de la personnalité.

Du fait des actions de ses dirigeants actuels, l'Ukraine vit dans deux univers parallèles – le monde fictif dans lequel elle est engagée dans une guerre hybride avec la Russie, et le monde réel où aucune invasion russe n'a eu lieu. C'est pourquoi il leur faut contrôler strictement l'espace de l'information afin de veiller à ce que cette réalité ne soit pas contredite et n'interfère avec le monde virtuel créé par les autorités ukrainiennes. Cette schizophrénie s'étend maintenant à leur idéologie. Les autorités de Kiev sont en train de créer un panthéon de nouveaux héros et de guerriers ukrainiens en lutte pour son indépendance. Faute d'autres, elles glorifient Stepan Bandera et Roman Shukhevych, chefs de l'Organisation des nationalistes ukrainiens (OUN), qui ont collaboré avec les Nazis. Peu leur importe qu'au moins la moitié de la population de l'Ukraine pense qu'ils ne sont pas des héros, mais des criminels et des collaborateurs. L'important, c'est d'avoir des héros qui soient antiruses. La présidence polonaise du Conseil sait parfaitement quelles sortes de gens sont Bandera et Shukhevych. Les Polonais ont leurs propres comptes à régler avec eux. Et ils savent qui type d'organisation est l'OUN : elle a massacré des Juifs, des Polonais et des Russes durant la guerre. Sauf qu'aujourd'hui ils n'ont rien dit à ce sujet. C'est strictement réservé à la consommation intérieure polonaise. Parler de ce genre de choses dans cette salle est tout simplement inapproprié.

Il existe aujourd'hui en Ukraine un état de non-droit qu'aucun État respectueux du droit ne tolérerait. Mais là-bas c'est possible. Et on peut fermer les yeux sur cela. Les autorités de Kiev mènent une offensive contre les droits de l'homme et les libertés fondamentales, répriment les dissidents, recourent aux méthodes d'un État policier, favorisent la montée de l'extrémisme et des néo-nazis, et travaillent à une ukrainisation forcée du pays.

En septembre 2017, une loi sur l'éducation est entrée en vigueur en vue d'éliminer l'ensemble du système d'enseignement en langue russe, en violation des obligations qui incombent à l'Ukraine en vertu des Accords de Minsk. La loi permettant d'utiliser le russe au niveau régional a été abrogée, faisant fi des recommandations de la Commission de Venise sur les amendements nécessaires pour garantir les droits des minorités nationales. Les mesures prises par Kiev sont constitutives d'un nettoyage linguistique, même s'il est vraiment exagéré de qualifier le russe de langue minoritaire en Ukraine. Tout cela va à l'encontre de la Constitution de l'Ukraine elle-même et de ses obligations, tant universelles que régionales, au titre

du droit international. Je rappelle que la question de la langue est l'une des causes principales de ce qui s'est passé en Ukraine. Mais Kiev n'est pas prêt à tirer les enseignements de ses erreurs.

On ne peut que s'inquiéter de la montée incontrôlée des sentiments nationalistes et chauvins en Ukraine. L'anniversaire de Bandera y est commémoré par des marches aux flambeaux presque officielles. Les représentants des médias sont attaqués par les nationalistes, tout comme les bureaux des chaînes de télévision et les maisons de leurs propriétaires. Le 9 mai, des extrémistes ont tenté d'incendier les bureaux d'INTER TV pour avoir diffusé un concert en l'honneur du Jour de la victoire. Les nationalistes continuent d'attaquer les églises et les paroisses de l'Église orthodoxe ukrainienne ainsi que les journalistes orthodoxes. Ici, au siège de l'Organisation des Nations Unies, le 9 mai, après un séminaire organisé par la Mission ukrainienne, qui a tenté de le faire passer pour une manifestation officielle du Comité de l'information, les participants ukrainiens à la prétendue opération antiterroriste, qui comprenait des snipers, ont tenté de menacer physiquement un diplomate russe. Une représentante officielle du Ministère ukrainien des affaires étrangères a fait venir des snipers, les a présentés comme des amis et a par la suite essayé de faire croire que tout cela n'était que calomnies, mensonges et propagande de la Russie.

À ce jour, il n'y a pas eu d'enquête sur la tragédie survenue à Odessa le 2 mai 2014, lorsque des extrémistes ont brûlé vives plus de 50 personnes dans la Maison des syndicats. Mais aujourd'hui, le dirigeant de l'OUN en parle avec fierté. C'est là un aperçu des exemples que je pourrais donner. En fait, la situation est bien plus triste. C'est la raison pour laquelle les habitants de la Crimée ont décidé qu'ils ne souhaitent plus vivre dans de telles conditions et ont quitté cette Ukraine. Les habitants du Donbass ont eu moins de chance. Un scénario différent s'y est déroulé. Et pourtant, ils ne demandaient pas grand-chose. Ils voulaient être autonomes au sein d'une Ukraine unifiée, parler leur langue maternelle et honorer leurs propres héros plutôt que ceux qui leur sont imposés par Kiev. Qu'y a-t-il d'absurde à cela? Pourquoi est-ce possible en Belgique où Wallons et Flamands vivent pacifiquement ensemble, mais pas en Ukraine? Que Dieu préserve la Belgique d'un tel scénario! Je lui adresse mes meilleurs vœux et lui souhaite de continuer à vivre dans la paix et la joie.

Est-ce que personne ne s'est jamais demandé pourquoi il n'y avait jamais eu de manifestations,

grandes ou petites, dans la région du Donbass, contre les autorités locales que Kiev qualifie de terroristes? Et ce, alors que la vie de la population y est assez difficile du fait des attentions généreuses de Kiev, qui a imposé un blocus économique et commercial à son propre peuple dont il affirme hypocritement se soucier. Pour une raison ou une autre, on n'entend pas parler de violations des droits de l'homme dans ces régions. On n'entend pas non plus de demande à retourner rapidement sous le contrôle de Kiev. Peut-être la réponse est-elle tout simplement que ces personnes ne veulent pas vivre dans cette Ukraine-là. Soit le Conseil ne sait pas à qui il a affaire soit il ferme délibérément les yeux, parce que, malheureusement, certains de ses membres n'ont que faire d'un règlement du conflit en Ukraine. Tout ce qu'ils veulent, c'est un foyer d'instabilité aux frontières de la Russie et la satisfaction malveillante de voir des tensions entre ces deux pays et peuples frères. Mais ils se trompent s'ils s'imaginent que cela durera éternellement.

De nombreux orateurs aujourd'hui ont dit à juste titre que l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk, comme affirmé dans la résolution 2202 (2015), représente la seule base possible d'un règlement. L'expression « la Russie doit respecter les Accords de Minsk » est désormais chose courante. Mais combien de personnes présentes dans cette salle connaissent les dispositions des Accords de Minsk? Les ont-ils même lus? Savent-ils par qui, comment et dans quel ordre ils doivent être mis en œuvre? Si je puis, je voudrais les leur rappeler. L'ensemble de mesures comprend 13 paragraphes.

Les paragraphes 1, 2 et 3 concernent le cessez-le-feu global et le retrait des armes lourdes. Kiev a été incapable d'établir un cessez-le-feu durable en trois ans et a fait fi des trêves déclarées par le Groupe de contact trilatéral. Le matériel des forces ukrainiennes disparaît régulièrement des sites de stockage afin d'être utilisé pour bombarder des cibles civiles dans le Donbass. Soit dit en passant, je voudrais dire à ma collègue britannique que les travailleurs de la station d'épuration de Donetsk, comme la station elle-même, ont été bombardés par la partie ukrainienne, pas par les milices. Selon les données de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, depuis le début de l'année, cinq civils ont été tués et 33 blessés dans les zones contrôlées par les milices, alors qu'il y a eu un civil blessé dans les territoires contrôlés par le Gouvernement.

Kiev a sapé et continue de saper la mise en œuvre de l'accord-cadre du 21 septembre 2016 sur le désengagement des forces et du matériel, bien que les milices affirment régulièrement leur volonté de s'y conformer. Les forces ukrainiennes saisissent régulièrement des localités dans ce qu'on appelle la zone grise, où ces activités sont interdites. Le processus de déminage a été entravé et les préparatifs militaires battent leur plein. Les Ukrainiens mènent actuellement une opération militaire dans le Donbass avec les soi-disant Forces unifiées. Aujourd'hui, pour une raison ou une autre, des exercices aériens ont été effectués au-dessus du Donbass. Et un certain nombre de pays, au lieu d'exiger que Kiev s'acquitte de ses obligations, ont commencé à lui livrer des armes. Quel type de contribution à la mise en œuvre des Accords de Minsk est-ce là?

Le paragraphe 4 a trait au dialogue sur les modalités de la tenue d'élections locales. Kiev n'a aucune intention d'engager un dialogue, faisant mine d'ignorer les signatures des représentants de Donetsk et de Lougansk qui figurent au bas des Accords de Minsk. À écouter les responsables politiques ukrainiens, on dirait que personne ne vit là, qu'il n'y a que des terroristes. Et pourtant, il y a 4 millions de citoyens ukrainiens qui vivent dans le Donbass.

Les paragraphes 5 et 6 concernent la grâce, l'amnistie et la libération et l'échange de toutes les personnes détenues. En violation des accords, Kiev refuse de faire voter par la Verkhovna Rada un projet de loi d'amnistie des milices, bien qu'une procédure similaire ait été adoptée pour les participants aux émeutes de Maïdan durant l'hiver 2013-2014. Les milices ont dit à plusieurs reprises qu'elles étaient prêtes à procéder à l'échange des personnes détenues selon la formule « tous pour tous », conformément aux Accords de Minsk, mais Kiev continue de s'y opposer.

Le paragraphe 7 concerne la sécurité de l'accès humanitaire. Les problèmes qui se sont accumulés sur ce plan, comme l'a mentionné M^{me} Mueller, doivent être réglés dans le cadre du Groupe de contact trilatéral, qui se réunit régulièrement à Minsk. Le principal problème est que Kiev ne veut pas dialoguer avec les représentants de Donetsk et de Lougansk. Cela a essentiellement pour résultat qu'aujourd'hui, les habitants de ces régions ne peuvent compter que sur l'approvisionnement en provenance de Russie, une autre chose pour laquelle on nous critique.

Le paragraphe 8 concerne le rétablissement des rapports socioéconomiques. Kiev a imposé au Donbass

un blocus total sur l'économie, les transports et les denrées alimentaires, ce qui est évidemment pour les autorités de Kiev une façon de tenter de ramener les habitants du sud-est de l'Ukraine sous leur coupe.

Le paragraphe 9 concerne le rétablissement du contrôle total de la frontière. C'est là que Kiev et Washington commencent à lire l'ensemble des mesures. Il est écrit noir sur blanc que ce contrôle doit « commencer le premier jour suivant les élections locales..., sous réserve de la mise en œuvre du paragraphe 11 », lequel est relatif à la « mise en œuvre d'une réforme constitutionnelle », qui n'a pas encore eu lieu.

Ce n'est qu'ensuite que le paragraphe 10 prévoit le désarmement et le retrait de tous les groupes armés illégaux, par lesquels le pouvoir de Kiev entend les milices et les prétendues troupes russes, dont il tente de prouver la présence en recourant à divers faux. Je le redis, n'en déplaise à certains : il n'y a pas de soldats russes au Donbass. Soit dit en passant, la représentante des États-Unis a adopté aujourd'hui un angle d'approche pour le moins ironique en nous faisant la leçon sur les violations du droit international et l'invasion d'autres pays par la Russie. C'est très original venant de la représentante d'un pays qui a une longue histoire d'ingérence illégale dans des États souverains, y compris tout récemment encore.

La réforme constitutionnelle prévue au paragraphe 11 aurait dû être achevée avant la fin de 2015. Ses éléments clés devaient être la décentralisation et l'adoption d'une législation accordant à Donetsk et à Lougansk un statut spécial. L'ensemble de mesures pour l'application des Accords de Minsk prévoient aussi pour les habitants le droit à l'autodétermination linguistique, une large autonomie et la facilitation de la coopération transfrontalière avec la Russie. Non seulement rien de tout cela n'a été mis en œuvre, mais ces dispositions ont globalement été annulées par la loi sur la prétendue réintégration du Donbass, qui est entrée en vigueur le 24 février et ne mentionne même pas les Accords de Minsk.

Le paragraphe 12 concerne la tenue d'élections locales en accord avec les représentants de Lougansk et de Donetsk. Inutile de dire que, puisque Kiev rejette tout dialogue, cette disposition n'est pas non plus appliquée.

Quant au paragraphe 13, il porte sur la mise en place des groupes de travail chargés de la mise en œuvre des aspects correspondants des Accords de Minsk. Qui doit mettre en œuvre les Accords de Minsk, de l'avis

du Conseil? Lequel de ces paragraphes concerne-t-il les obligations de Moscou?

Les dirigeants ukrainiens refusent obstinément d'honorer leurs obligations politiques découlant des Accords de Minsk. Ils n'ont pas veillé à l'adoption d'une loi spéciale relative à l'exercice de l'autonomie locale dans le Donbass et sabotent la mise en œuvre de la formule Steinmeier sur le statut particulier du Donbass. Les autorités de Kiev torpillent les Accords de Minsk pour une simple et bonne raison : elles ne veulent pas d'un règlement. Elles n'ont que faire du Donbass. Pourquoi iraient-elles s'embarrasser de plusieurs millions de citoyens opposés au Gouvernement à la veille de l'élection présidentielle de 2019? Les autorités défaillantes de Kiev sont au plus bas dans les sondages. Pour qu'il y ait un véritable règlement, il faudrait engager des négociations avec le Donbass. Il leur faudrait donc reconnaître qu'il y a un conflit interne en Ukraine, une guerre fratricide, ce qui est en fait la vérité toute nue. Mais ce serait un suicide sur le plan intérieur et en termes de politique étrangère. Les autorités de Kiev n'ont nullement la volonté politique de mettre en œuvre les Accords de Minsk et ne peuvent se permettre de détruire la fable bien commode qu'elles ont créée, à savoir celle d'une agression russe et de terroristes soutenus par la Russie, derrière laquelle elles se cachent si habilement et qui leur permet d'obtenir le soutien de l'Ouest. C'est pourquoi on continuera de voir les gesticulations et autres comédies et déclarations enflammées des dirigeants de Kiev.

En 2015, le Conseil de sécurité a tenté d'apporter une réelle assistance internationale à l'Ukraine. La résolution 2202 (2015) a consacré l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk en tant que base juridique internationale pour un règlement et qui demeure aujourd'hui encore le seul mécanisme viable pour une issue politique à la situation. Mais que personne ne se fasse d'illusions : il ne peut pas y avoir de règlement durable qui ne tienne compte de l'expression de la volonté de la population du Donbass. C'est pour soutenir les accords entre Kiev, Donetsk et Lougansk que nous avons proposé d'envisager la création d'une opération de maintien de la paix. Malheureusement, au lieu de cela, on assiste à des tentatives de mettre en place une sorte de formule de règlement parallèle sous les auspices des Nations Unies, qui viendra remplacer les efforts de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine et le format Normandie, le tout pour annuler l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk.

Néanmoins, cet appui aux Accords de Minsk que nous avons entendu aujourd'hui – Accords qu'il suffit de lire correctement et de bien appliquer – nous laisse espérer que nous finirons par arriver à un règlement dans ce pays déchiré par un conflit dont la première victime est la population. La Russie le souhaite plus que tout autre pays. C'est pourquoi nous proposons que le Conseil adopte une très courte déclaration présidentielle, que je me permets de lire ici.

«Le Conseil de sécurité réaffirme de manière inconditionnelle sa résolution 2202 (2015), par laquelle il a approuvé l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk, adoptés et signés à Minsk le 12 février 2015.

Le Conseil de sécurité appelle à garantir la mise en œuvre intégrale et progressive de toutes les mesures prévues, y compris un cessez-le-feu général.

Le Conseil de sécurité appelle instamment à s'abstenir de toute mesure et de tout discours contraires à la lettre et à l'esprit de la résolution 2202 (2015). »

Nous espérons que le Conseil réaffirmera de façon unanime son attachement à un règlement pacifique en Ukraine fondé sur les Accords de Minsk.

Je ne peux pas ne pas évoquer une question très importante et extrêmement sensible pour nous tous. De nombreux orateurs ont mentionné aujourd'hui le vol MH17 de la Malaysia Airlines qui s'est écrasé dans l'est de l'Ukraine en juillet 2014. Nous avons été profondément attristés par cet accident à l'époque et, comme tous, nous espérons qu'une enquête indépendante et impartiale serait menée. Nous n'avions pas l'intention d'aborder le sujet aujourd'hui, car il n'a aucun lien direct avec le règlement politique en Ukraine. Mais puisque l'équipe d'enquête mixte s'est hâtée de parachever ses conclusions, de toute évidence dans l'espoir qu'elles soient publiées à temps pour la séance d'aujourd'hui, et puisque plusieurs délégations dans cette salle, sans même en avoir pris connaissance, se sont empressées de formuler de nouvelles critiques contre la Russie et d'alimenter le sentiment antirusse, nous voudrions dire ce qui suit.

Notre position concernant cette tragédie survenue il y a quatre ans n'a absolument pas changé. Nous sommes naturellement atterrés par ce terrible incident, nous pleurons les victimes et exprimons toute notre compassion à leurs proches. Nous voulons une enquête

crédible et fiable. Les véritables coupables doivent être identifiés sur la base de preuves fiables et traduits en justice. Je rappelle aux membres qu'immédiatement après la tragédie, la Russie a conduit les négociations sur l'adoption de la résolution 2166 (2014), qui demandait une enquête internationale et définissait des critères très clairs à cet égard. Depuis la catastrophe, nous avons régulièrement fourni toute l'aide possible à la partie néerlandaise et nous n'avons eu de cesse d'appeler à une enquête transparente. Le Bureau du Procureur général russe a toujours répondu promptement et intégralement aux demandes d'entraide judiciaire. Nous avons déclassifié et transmis à l'enquête les informations concernant la conception des systèmes de missile Bouk, et avons fourni les résultats des expériences menées sur ce type de missile par Almaz-Antey, son fabricant.

Nous avons également fait ce que personne d'autre n'a fait. En octobre 2016, nous avons transmis les premières données radar, qui sont essentielles pour l'enquête puisqu'elles ne peuvent pas être falsifiées. Ces données excluent totalement la possibilité que le missile qui a frappé le Boeing 777 ait été tiré depuis les territoires contrôlés par les milices, contrairement à ce que les enquêteurs s'obstinent à dire. Or, ces informations n'ont même pas été incluses dans les résultats de l'enquête et je me demande pourquoi. Comment comprendre le refus des Pays-Bas d'évaluer les circonstances importantes qui ont entouré cette tragédie, comme le fait que les autorités ukrainiennes n'ont pas fermé à l'aviation civile l'espace aérien au-dessus de la zone de conflit? Ou pourquoi rien n'est dit au sujet des données radar de Kiev ou des informations des contrôleurs aériens ukrainiens?

Je voudrais rappeler au Conseil que les États-Unis n'ont toujours pas communiqué les images satellites dont ils ont annoncé l'existence immédiatement après la catastrophe. Au lieu de tenir dûment compte des faits concrets et indéniables, l'équipe d'enquête mixte manipule des données provenant de réseaux sociaux, qui ne peuvent être vérifiées. En outre, même avant la fin de l'enquête, l'équipe a lancé une réaction en chaîne d'accusations contre la Russie, dans l'esprit de l'expression « hautement probable » utilisée par la Grande-Bretagne. Les enquêteurs européens continuent de se discréditer en portant des accusations avant la fin de l'enquête. Tout cela témoigne d'une réticence à mener une enquête sérieuse et confirme les motifs idéologiques et politiques qui sous-tendent les efforts visant à identifier les responsables. Au lieu de cela, le Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas nous a informés

aujourd'hui de la demande catégorique des Pays-Bas et de l'Australie tendant à ce que la Russie admette sa culpabilité. Je m'abstiendrai de faire des commentaires sur le contenu et surtout sur le ton de cette lettre, parce que je ne veux pas offenser le Ministre néerlandais des affaires étrangères. Toutefois, je voudrais rappeler une fois de plus au Conseil, au cas où quelqu'un l'aurait oublié, que personne n'a le droit de s'adresser à la Russie en utilisant des ultimatums.

Nous réaffirmons que nous sommes prêts à apporter toute l'assistance possible en vue de la conduite d'une enquête véritablement transparente et indépendante. Nous ne pouvons pas accepter les conclusions sans fondement de l'équipe d'enquête mixte. Compte tenu des méthodes douteuses que certains États utilisent aujourd'hui, nous ne pouvons faire confiance qu'à des enquêtes auxquelles la Russie participe pleinement.

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant des Pays-Bas a demandé la parole pour faire une autre déclaration.

M. Blok (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Nous avons entendu les observations du représentant de la Fédération de Russie au sujet du vol MH17 de la Malaysia Airlines, mais en réalité, nous n'avons rien entendu de nouveau. Nous savons que les porte-parole de la Russie et les médias contrôlés par l'État essaient régulièrement de discréditer les détails de l'enquête, de remettre en question l'indépendance, le professionnalisme et l'impartialité de l'équipe d'enquête mixte et continuent à diffuser des théories improbables sur le crash de l'avion affrété pour le vol MH17. Cela est extrêmement douloureux pour les proches des victimes. C'est avec une profonde déception que nous constatons que, même dans cette salle, le représentant de la Russie n'a pas reconnu les faits avérés établis par l'équipe d'enquête mixte sur la base de preuves irréfutables. Jusqu'à présent, les autorités russes n'ont pas manifesté le moindre intérêt pour la vérité, la justice et la responsabilité, comme l'exige la résolution 2166 (2014).

Je voudrais également rappeler au Conseil que nos efforts visant à créer un tribunal international par l'intermédiaire du Conseil au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies ont été bloqués par un veto russe. Pour nous, cela démontre qu'il est essentiel que la Russie s'engage dans des pourparlers bilatéraux avec les Pays-Bas et l'Australie, car c'est le cadre approprié pour discuter de la responsabilité de la Russie pour sa participation au crash de l'avion assurant le vol MH17.

Nous exhortons donc la Fédération de Russie à accepter notre invitation à prendre part à ces pourparlers en relation avec sa responsabilité en tant qu'État, pour son rôle dans l'écrasement de l'avion affrété pour le vol MH17, le 17 juillet 2014.

M. Klimkin (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance d'information et de votre détermination personnelle à contrer l'agression de la Russie contre mon pays. Je remercie également les intervenants de leurs exposés importants. Bien évidemment, je tiens à remercier les autres délégations pour leurs vives expressions de solidarité et leur condamnation unanime de la politique revancharde du Kremlin.

Lorsque le représentant russe a commencé sa déclaration, j'ai pensé qu'il avait peut-être compris certains points importants, mais quand il a commencé à répéter la même rengaine que la télévision russe, j'ai compris que rien n'avait changé. Je peux donc poursuivre ma déclaration, car nous ne savons que trop bien comment tout a commencé – avec l'invasion russe de l'Ukraine. Nul n'est besoin de revenir sur ces faits.

Nous savons tous que les troupes russes qui sont sur notre territoire ne tirent pas seulement contre – et ne tuent pas seulement – mes compatriotes. La semaine dernière, le rôle de la Russie dans la destruction de l'avion assurant le vol MH17 de la Malaysia Airlines a été clairement exposé par les membres de l'équipe d'enquête mixte. Comme nous le savions tous, et comme nous en avons désormais la preuve, un système de missiles BUK russe a été ramené d'une base militaire près de Koursk. Il a abattu un avion de ligne et est ensuite retourné en Russie. Je voudrais remercier le Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas de sa déclaration importante à cet égard. La réaction de la Russie à l'annonce de l'équipe d'enquête mixte ne m'a guère surpris. Nous avons vu la même attitude en ce qui concerne les attaques à l'arme chimique en Syrie et à Salisbury. Tout d'abord, la Russie nie tout et présente des dizaines de versions qui n'ont rien à voir avec la réalité. Une fois qu'elle est prise en flagrant délit, elle refuse de reconnaître les conclusions des organes d'enquête sous prétexte qu'elle n'a pas participé aux enquêtes. Elle se plaint également du fait qu'aucune de ses versions bizarres des événements n'a été prise en considération. Essentiellement, rien de tout cela n'est nouveau, ce qui est très malheureux.

Il est incontestable que le crash de l'avion assurant le vol MH17 de la Malaysia Airlines était un acte

terroriste. D'ici au 12 juin, l'Ukraine aura présenté à la Cour internationale de justice un mémorandum contenant des éléments de preuve supplémentaires concernant les violations de la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme commises par la Russie. Les auteurs de ce crime et d'autres crimes répondront de leurs actes et justice sera rendue.

Alors que nous sommes réunis aujourd'hui dans cette salle, la violence continue de ravager la région du Donbass. En raison du conflit, 4,4 millions de personnes se trouvent dans une situation humanitaire catastrophique, et le tribut humanitaire ne cesse de s'alourdir. Les populations n'ont pas accès aux services et biens de base. Tout – les infrastructures essentielles d'eau, d'électricité et de transport – a été détruit. Il en va de même pour les établissements et les services de santé. Les retraités ne peuvent pas toucher leur pension parce que le Gouvernement ukrainien ne peut pas les atteindre directement. Ils doivent traverser les zones contrôlées par le Gouvernement ukrainien pour recevoir l'argent qui leur est dû. Les bombardements quotidiens et les hostilités armées sont une réalité pour plus de 600 000 Ukrainiens vivant de part et d'autre de la ligne de contact.

Selon les Nations Unies, cette région est désormais la région la plus contaminée par les mines dans le monde. Il y a deux semaines, nous avons été témoins d'un des rappels les plus frappants des conséquences de l'agression de la Russie. Le 18 mai, les forces d'occupation russes ont utilisé des pièces d'artillerie de calibre 152 mm pour bombarder des zones résidentielles dans le village de Troïtske, dans la région de Louhansk. Deux civils, dont un enfant, ont perdu la vie.

En ce qui concerne toutes les ramifications des affirmations de la Russie qui prétend ne pas être en Ukraine, j'ai une illustration très simple pour le Conseil de sécurité, une photo de Dariya Kazemirova. Il y a trois jours, elle a fêté son quinzième anniversaire, et hier à peine, elle a été tuée dans la cour de sa maison par un obus de 122 millimètres, interdit par les Accords de Minsk et tiré par des acteurs agissant pour le compte de la Russie. Dès lors, je voudrais demander au représentant russe si l'obus provient du prétendu dernier convoi humanitaire en date, si les acteurs agissant pour le compte de la Russie ont acheté des munitions et armes lourdes au supermarché local ou s'ils ont pu fabriquer des reproductions de tout l'armement entrant en Ukraine. Malheureusement, je pose une question rhétorique qui n'a pas besoin de réponse, et surtout pas

de la part de la Fédération de Russie. Cela exige un certain type de responsabilité.

L'Ukraine reste pleinement attachée à la paix et aux Accords de Minsk, et nous exhortons la Fédération de Russie à faire de même et à cesser de nier constamment sa responsabilité en tant que partie au conflit. Nous venons d'entendre le discours habituel de la Fédération de Russie, qui a des effets véritablement dévastateurs sur la situation sur le terrain. Les bombardements russes ont causé de nombreuses pertes parmi le personnel militaire et la population civile. Nous parlons de centaines de chars, d'obusiers et de roquettes apportés par la Russie sur le territoire de l'Ukraine. Et je parle sérieusement lorsque je dis des centaines, et la plupart restent introuvables. Ils sont souvent camouflés et cachés, prêts à être utilisés pour de nouvelles violences.

Les activités des autorités d'occupation russes sont déjà à l'origine d'une catastrophe écologique dans la région du Donbass. Les tirs effectués par la Russie à proximité de la station de filtrage de l'eau de Donetsk ont rendu totalement impossible le fonctionnement de cette infrastructure critique. Les projets de l'administration d'occupation de fermer les pompes de la mine de Yunkom, qui était un site d'essais nucléaires soviétiques en 1979, risquent de provoquer une contamination radioactive de l'eau potable. La Russie n'offre même pas les garanties de sécurité nécessaires pour les réparations et l'entretien des infrastructures civiles critiques le long de la ligne de contact.

La Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe est confrontée à de graves restrictions imposées à sa liberté de circulation par les forces militaires russes et par des acteurs agissant pour leur compte. L'intimidation des observateurs est maintenant devenue une pratique totalement normale et a lieu presque quotidiennement sans aucune réaction ni de Moscou ni de son administration d'occupation. En un mot, nous pouvons voir que la Russie et ses activités militaires en cours dans les territoires occupés demeurent un obstacle fondamental à une quelconque option pacifique.

Dès que Moscou prendra la décision de mettre fin à la violence – et à ce jour, cette décision n'a pas été prise – le conflit prendra fin. Je demande instamment à la Russie de prendre cette décision. L'une des mesures les plus importantes qu'elle puisse prendre est d'appuyer le déploiement d'une véritable force de maintien de la paix mandatée par les Nations Unies sur l'ensemble du territoire occupé de Donetsk et de Louhansk. Nous

sommes convaincus qu'une telle opération pourrait grandement contribuer à instaurer la sécurité, à créer les conditions propices à de véritables progrès dans la mise en oeuvre des Accords de Minsk, à assumer la responsabilité sur le terrain et à sauver des vies. Cela permettra de progresser dans la mise en oeuvre de mesures supplémentaires en vertu des Accords de Minsk, et, bien entendu, dans l'organisation et la tenue d'élections locales, dont nous avons absolument besoin. Nous l'avons déjà déclaré haut et fort, et je tiens à répéter ce message aujourd'hui, à l'occasion de la Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies, qui a d'ailleurs été proclamée à l'initiative de l'Ukraine.

Nous sommes en faveur de l'intégration totale de l'ensemble de notre région du Donbass, et nous serons heureux d'y retrouver nos compatriotes. En décembre 2017, mon gouvernement a approuvé le programme d'État relatif au relèvement postconflit dans les régions de l'est du pays pour les trois prochaines années. Ce programme est axé sur la stimulation du développement économique et social dans les zones touchées par le conflit, sur l'amélioration du bien-être et sur le retour à la vie normale pour la population qui souffre sous l'occupation russe depuis quatre ans. Naturellement, l'Ukraine est très reconnaissante pour l'aide humanitaire fournie par les organismes des Nations Unies et par les partenaires bilatéraux. Le plan d'aide humanitaire des Nations Unies de 2018 sera encore plus déterminant pour répondre efficacement aux besoins de millions de personnes touchées par le conflit dans la région du Donbass. S'il est pleinement financé, il contribuera grandement à modifier la donne pour au moins 2,3 millions de personnes.

En plus d'appeler l'attention sur la situation dans les territoires occupés de la région du Donbass, il importe vraiment de rester particulièrement concentrés sur l'occupation russe de la Crimée. Les actions de la Fédération de Russie en Crimée constituent les violations les plus flagrantes des principes consacrés par la Charte des Nations Unies jamais commises depuis la Seconde Guerre mondiale. Elles remettent en cause les normes et règles du droit international et créent un climat de peur et de haine. L'occupation a provoqué l'accélération de la militarisation de la Crimée. La Russie a plus que doublé ses effectifs militaires en Crimée et continue de préparer les infrastructures militaires criméennes pour le déploiement d'armes nucléaires, notamment en remettant en état des installations de stockage de têtes nucléaires de l'ère soviétique. Aujourd'hui, la Crimée est en fait une énorme base militaire qui est souvent utilisée

pour les interventions russes dans des terres lointaines, dont la Syrie. Le régime syrien lui a rendu la pareille en envoyant une délégation en Crimée et en reconnaissant comme républiques indépendantes l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud géorgiennes, occupées par la Russie.

L'occupation reste caractérisée par des violations du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme, par la répression totale de toute opposition, par la persécution systématique des Tatars et des Ukrainiens de Crimée – en fait, de toute personne qui est contre l'occupation –, ainsi que par des meurtres et des disparitions forcées, des intimidations et des attaques contre les Tatars de Crimée et contre l'identité et la culture ukrainiennes. Le phénomène des prisonniers politiques est désormais devenu une triste réalité en Crimée sous occupation russe, et, en fait, même en Russie. Désormais, mes courageux compatriotes se battent pour leurs vies ainsi que pour la liberté et la justice. Le 14 mai, Oleg Sentsov, un célèbre réalisateur qui a été jeté en prison en Russie pour s'être opposé à l'annexion illégale de la Crimée, a écrit ces mots très simples au peuple ukrainien :

« Moi, Oleg Sentsov, citoyen ukrainien illégalement condamné par un tribunal russe et actuellement détenu dans la prison de la ville de Labytnangi, déclare une grève de la faim illimitée à partir du 14 mai 2018. La seule condition que je pose pour y mettre fin est que tous les prisonniers politiques ukrainiens détenus sur le territoire de la Fédération de Russie soient libérés. »

Il a ajouté qu'il était prêt à mourir pour la liberté de ses compatriotes qui sont détenus et condamnés illégalement en Russie. Vladimir Balukh, un prisonnier politique en Crimée sous occupation russe, observe, lui, une grève de la faim illimitée depuis le 19 mars pour protester contre sa condamnation fondée sur de fausses accusations. Les véritables raisons des poursuites judiciaires dont il fait l'objet sont simplement sa position pro-ukrainienne et le drapeau ukrainien qu'il a arboré dans sa cour privée.

Emir-Usein Kuku, Nariman Memedimov, Server Mustafayev, Edem Smailov, Uzeir Abdullaev et de nombreux autres Tatars de Crimée sont devenus des cibles particulières de répression par les autorités d'occupation. Ils ont désormais besoin du soutien de tous ceux qui sont attachés à la liberté et aux droits de l'homme. Je voudrais saisir cette occasion importante pour exhorter les membres du Conseil et l'ensemble de la communauté des Nations Unies à s'associer à notre

appel pour demander à la Russie de les libérer. La Russie continue d'ignorer l'ordonnance rendue par la Cour internationale de Justice il y a un an qui lui demande, entre autres, de ne pas maintenir ou imposer de limites à la capacité des Tatars de Crimée de préserver leurs institutions représentatives, notamment le Mejlis, et de garantir l'accès à l'éducation dans la langue ukrainienne. En dépit de la formulation très claire de l'ordonnance, une année entière s'est écoulée durant laquelle la Russie a continué d'interdire le Mejlis et d'ignorer toutes les dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale sur la Crimée.

La Russie ne se préoccupe que de refuser l'accès aux missions internationales de surveillance des droits de l'homme, de manifester le plus profond mépris à l'égard des obligations que lui impose le droit international en tant que Puissance occupante et de maintenir sa pratique de contraindre les résidents de la Crimée à servir dans les forces armées de la Fédération de Russie. Ce sont des exemples de la manière dont la Russie répond aux exigences de la communauté internationale. La liste de ses violations est presque infinie. Il y a tout juste deux semaines, le 15 mai, la Russie a ouvert un pont sur le détroit de Kertch. Nous condamnons fermement cette initiative, que nous considérons comme une violation supplémentaire de notre souveraineté. L'Ukraine est reconnaissante envers les pays qui ont déjà dénoncé cette tentative de cimenter l'occupation illégale de la Crimée. Nous exhortons tous les autres États et organisations, y compris l'ONU, à appuyer cette position.

La Russie tente également d'altérer la composition démographique de la péninsule. Depuis le début de l'occupation, la Puissance occupante a intentionnellement introduit un nombre énorme de colons. Elle a fait venir les colons de diverses régions et créé des conditions intolérables pour la population locale dans le but de la forcer à partir. Je rappelle à la délégation russe que cette pratique constitue une violation flagrante de la Convention de Genève de 1949. Nous avons à maintes reprises exhorté la Fédération de Russie à mettre fin à son occupation illégale de la Crimée et à son agression, notamment en retirant ses formations armées des territoires ukrainiens temporairement occupés et en honorant pleinement les engagements qu'elle a pris en vertu des Accords de Minsk. Tant que ce ne sera pas fait, la question de l'agression russe doit rester une priorité importante du Conseil de sécurité.

Pour terminer, je voudrais exprimer une fois de plus ma reconnaissance pour les messages de solidarité adressés à l'Ukraine durant ce débat.

Je souhaite aborder encore une question qui a également été mentionnée par le délégué russe. Nous venons de recevoir une nouvelle tragique de Kiev. Arkady Babchenko, un journaliste russe et opposant connu au régime russe, a été tué près de son appartement à Kiev. Avant d'arriver en Ukraine, il avait été contraint de quitter la Russie après que lui-même et sa famille eurent subi des attaques et reçu des menaces. Il s'est rendu à Prague, puis à Kiev. Il a continué de se battre pour la démocratie en Russie depuis l'Ukraine. Bien sûr, Moscou l'a toujours considéré comme un ennemi. Nos forces de police ont déjà lancé une enquête. Il est trop tôt pour affirmer qui est responsable de l'attaque, mais sur la base de notre connaissance d'affaires similaires, nous avons de fortes raisons de croire que la Russie est prête à recourir à ces méthodes et à d'autres moyens pour déstabiliser l'Ukraine en commettant des actes de terrorisme, de subversion et des assassinats politiques.

Je remercie une fois de plus tous ceux qui ont exprimé leur appui et leur solidarité à l'Ukraine. Il m'est douloureux d'aborder ce sujet, qui est une question de vie ou de mort pour un grand nombre de mes concitoyens. Mon vœu le plus cher aurait été d'informer le Conseil que nous avons réglé le conflit. Cependant, étant donné que le conflit n'est malheureusement pas près d'être réglé, nous n'épargnerons aucun effort pour veiller à ce que justice soit rendue et à ce que l'État russe soit tenu pour pleinement responsable de son agression et se retire de tous les territoires occupés, dans le Donbass et en Crimée.

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je serai très bref. Comme je l'ai dit aujourd'hui, le Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine a déjà indiqué quelle version il allait présenter concernant le meurtre de l'infortuné journaliste Arkady Babchenko. Je suis certain que le système judiciaire ukrainien, dont nous connaissons la qualité, découvrira une piste qui mène à la Russie, comme nous l'avons promis au Conseil aujourd'hui.

Deuxièmement, j'ai mentionné la Crimée, ou plutôt le Ministre vient juste de mentionner la Crimée. Je suis touché qu'il se préoccupe de la Crimée et de sa

population. J'ai un conseil à lui donner. Il ne devrait pas s'inquiéter pour eux; ils sont très heureux. D'autre part, le sujet de la présente séance est l'Ukraine, pas la Crimée. La Crimée fait partie de la Russie. Il est temps d'accepter ce fait et d'agir en conséquence.

Je tiens à dire que je pleure toutes les victimes de ce conflit insensé, notamment Dariya Kazemirova, dont nous venons de voir la photo. Je pleure les soldats de l'armée ukrainienne qui ont servi de chair à canon

dans ce conflit absurde. Et je pleure tous les Ukrainiens qui ont perdu la vie, notamment ceux qui ont trouvé une mort infortunée dans le Donbass, victimes des armes ukrainiennes. Nombreux sont ceux qui ont connu le même sort que Dariya Kazemirova, comme le Ministre le sait fort bien. Il ne devrait pas oublier de montrer leurs photos à l'occasion de la prochaine séance.

La séance est levée à 18 heures.